



POUR UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES PROSPÈRE

Plateforme économique
2025-2027

Un environnement
d'affaires en
transformation

Table des matières

INTRODUCTION	4
1. ACCROÎTRE NOTRE EFFICACITÉ ET NOTRE PRODUCTIVITÉ	6
1.1 L'investissement et l'entrepreneuriat	8
1.2 Une fiscalité compétitive : un impératif incontournable	9
1.3 L'innovation : au cœur des activités des entreprises	10
1.4 Le développement et l'intégration technologiques	12
1.5 Formation et développement des compétences	13
1.6 Amélioration de notre système d'immigration et d'intégration	14
1.7 Prolongement de la vie active.....	16
1.8 Flexibilité du travail	17
1.9 Agilité et modernisation de l'État	18
1.10 Cadre législatif, allègement réglementaire et administratif	19
1.11 Le français comme langue de travail au Québec	20
1.12 Infrastructures et contrats publics.....	21
2. PÉRENNISER NOS FORCES ET MISER SUR CELLES-CI.....	22
2.1 Contrôle des finances publiques.....	23
2.2 Changements climatiques, développement économique vert et durable.....	26
2.3 Transition et complémentarité énergétiques	28
2.4 Transport durable	29
2.5 Développement des ressources naturelles	30
2.6 Programmes gouvernementaux de remplacement du revenu	30

3. OFFRIR UNE MEILLEURE CHANCE POUR TOUS	32
3.1 S'attaquer à l'enjeu de la littératie et de la numératie.....	33
3.2 Décrochage scolaire.....	35
3.3 Requalification, reconnaissance et rehaussement des compétences.....	36
3.4 Développement régional et aménagement du territoire.....	37
3.5 Culture d'entreprise inclusive	38
 4. RENFORCER ET MAINTENIR LES PONTS.....	 40
4.1 Les échanges commerciaux et les chaînes d'approvisionnement.....	41
4.2 L'espace économique francophone (APF).....	43
4.3 Premières Nations et Inuits.....	44
4.4 Collaborations avec les gouvernements au Canada, au Québec et à l'étranger.....	45
4.5 Dialogue et acceptabilité sociale	47
 CONCLUSION	 48



Introduction

Les sociétés contemporaines traversent plusieurs changements majeurs, et le Québec ne fait pas exception. Notre quotidien est plus que jamais influencé par divers facteurs comme les avancées technologiques, les tendances démographiques, l'émergence de nouveaux courants politiques, les conflits géopolitiques, les mouvements sociaux et les défis introduits par les changements climatiques.

Ces transformations, parmi d'autres, façonnent notre société de manière considérable et exigent des réponses adaptatives et collaboratives pour relever les défis et saisir les opportunités qu'elles présentent. Le Québec évolue dans une économie ouverte sur le monde tout en étant soucieux de préserver notre langue, notre culture et les avancées sociales réalisées au cours des dernières décennies.

En parallèle, le Québec se doit de maintenir, voire de promouvoir un environnement d'affaires accueillant pour l'émergence, l'attraction et la croissance d'entreprises, de même que propice à l'investissement dans le contexte de changements technologiques et sociaux que nous connaissons.

Dans le monde d'aujourd'hui, il ne suffit pas de s'adapter aux changements ; il est essentiel de les anticiper pour garder une longueur d'avance sur ses concurrents.

La première moitié de cette décennie a été marquée par une profonde rupture avec le début du siècle. Les avancées rapides dans les domaines technologiques de l'intelligence artificielle, de l'automatisation, de l'internet, de la biotechnologie et des chaînes de blocs ont transformé notre manière de vivre, de travailler et d'interagir. En quelques années, nous avons assisté à

l'émergence de nouveaux secteurs d'activité, du télétravail et des défis liés à l'automatisation et à la numérisation des emplois.

Les sociétés sont maintenant confrontées à des préoccupations croissantes concernant les changements climatiques et la perte de biodiversité, qui conduisent à une prise de conscience accrue de la nécessité d'effectuer une transition vers des modes de vie et des modèles économiques durables. Déjà, les effets récents de ces changements – inondations, feux de forêt, météo extrême, sécheresse – ont un impact direct et immédiat sur plusieurs secteurs de notre économie, et personne ne peut se prétendre à l'abri des ajustements qu'il faudra apporter et des modifications que subiront certains emplois dans un très proche avenir. Sur ce plan, le Québec bénéficie d'avantages comparatifs évidents, notamment au chapitre énergétique, mais nos émissions de carbone demeurent importantes comparativement aux cibles de réduction des GES que nous nous sommes fixées.

Les changements sociaux et culturels, exacerbés par une polarisation politique et sociale croissante, façonnent notre environnement d'affaires. Les tensions politiques, la montée du protectionnisme économique, les conflits armés, les mouvements migratoires ainsi que les inégalités et les fractures sociales représentent désormais des défis majeurs pour de nombreuses sociétés, compromettant la cohésion sociale et la stabilité politique. Nous entrons dans une nouvelle ère marquée par des défis économiques significatifs, notamment en raison des tensions accrues avec les

États-Unis. Pour y faire face, il sera impératif de mettre en œuvre des mesures concrètes visant à alléger le fardeau fiscal des entreprises, un levier stratégique pour renforcer la compétitivité économique du Québec et du Canada. Les récentes annonces de l'administration Trump, incluant des baisses significatives des taux d'imposition et des mesures protectionnistes en matière de tarifs douaniers, exigent une réponse rapide et adaptée de notre part. Ces ajustements sont essentiels pour stimuler l'économie, préserver la compétitivité de notre tissu entrepreneurial et garantir la résilience de nos entreprises face à ces pressions externes. En parallèle, il est crucial de s'attaquer au défi structurel de la faible productivité, qui reste un point vulnérable de l'économie canadienne. Agir dès maintenant sur ces fronts permettra d'assurer une croissance durable et de maintenir notre position dans un contexte économique mondial en pleine mutation.

Sur une note plus positive, les valeurs, les normes et les attentes sociales évoluent progressivement, entre autres au chapitre de l'égalité des genres, des droits de la communauté LGBTQ+, de la diversité ethnique et culturelle, de la santé mentale et de l'adoption de modes de vie alternatifs. Cependant, le Québec doit composer avec les défis associés à une population vieillissante et à une demande croissante de main-d'œuvre qualifiée. En 2023, pour 100 Québécois susceptibles de quitter le marché du travail en raison de la retraite, on comptait seulement 86 jeunes en âge d'y entrer. Dans ce contexte, l'immigration joue un rôle central et nécessite l'adaptation de nos politiques économiques et l'accessibilité aux services publics, notamment dans les secteurs des soins de santé et de l'accès au logement.

En somme, le Québec fait face à de nombreux défis, mais dispose aussi de multiples atouts pour les relever. Le pari, pour le succès futur de nos entreprises, sera de s'appuyer sur nos divers avantages tout en s'attaquant à nos faiblesses.

La présente plateforme économique du Conseil du patronat du Québec (CPQ) s'inscrit dans la continuité de celle qui a guidé nos actions des dernières années et place l'éducation parmi les principaux leviers, puisque nous sommes convaincus que c'est par ce moyen et le

renforcement de la culture de formation tout au long de la vie active que le Québec pourra progresser vers l'objectif d'être une société plus instruite et plus prospère. De la sorte, nous pourrions aussi faire face au défi de la productivité.

Les enjeux identifiés par le CPQ dans sa précédente plateforme restent d'actualité. Le développement du capital humain dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, une meilleure productivité de notre économie, le développement de nos échanges économiques dans un environnement mondial tendu, un cadre législatif et réglementaire souple et l'action face aux changements climatiques sont à nos yeux les éléments phares d'une prospérité économique inclusive. À ces thématiques s'ajoutent, en particulier, les défis liés à l'intégration des nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle, que mentionnent de nombreuses entreprises au Québec.

Nous soulignons qu'il reste beaucoup de travail à faire pour améliorer l'environnement d'affaires du Québec qui, de façon générale, s'est détérioré depuis quelques années.

C'est pourquoi le CPQ préconise une approche transversale qui reflète davantage la transformation dans laquelle est plongé le milieu des affaires québécois.

C'est ainsi que la plateforme économique 2025-2027 s'articule autour de quatre grandes thématiques :

1. **Accroître notre efficacité et notre productivité ;**
2. **Pérenniser nos forces et miser sur celles-ci ;**
3. **Offrir une meilleure chance pour tous ;**
4. **Renforcer et maintenir les ponts.**

①

**Accroître
notre efficacité
et notre
productivité**





Dans un contexte économique mondial de plus en plus compétitif et face à une transformation rapide des modes de production et de consommation, il est impératif pour le Québec de maximiser son efficacité et sa productivité. La rareté de main-d'œuvre, combinée aux défis technologiques et démographiques, exige que les entreprises et les travailleurs québécois adoptent des stratégies proactives.

Accroître la productivité ne se limite pas à une simple augmentation du rendement, mais repose sur une transformation profonde des compétences, des pratiques managériales et des façons de faire, ainsi que sur l'innovation technologique.

Il existe des leviers essentiels pour renforcer la compétitivité du Québec, soit l'investissement dans le capital humain, le développement technologique et l'innovation. La fiscalité compétitive et l'agilité de l'État sont aussi des facteurs clés pour stimuler l'entrepreneuriat et attirer les investissements. Ensemble, ces initiatives permettront de propulser le Québec vers une prospérité durable et inclusive, adaptée aux impératifs socioéconomiques que nous traversons. En revanche, un État qui change ses lois et règlements de manière imprévisible et peu rigoureuse peut ternir sa réputation internationale et réduire son attractivité.

Le développement des compétences en milieu de travail est également essentiel pour accroître la productivité et améliorer le niveau de vie d'une société, en particulier dans le contexte démographique du Québec. En effet, au cours de la décennie 2020-2030, on prévoit que les travailleurs expérimentés qui prendront leur retraite seront plus nombreux que les jeunes qui entreront sur le marché du travail, ce qui entraînera une diminution de la main-d'œuvre disponible. Selon les prévisions du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de 2022 à 2031, près de 1,6 million d'emplois seront pourvus au Québec par des personnes qui n'étaient pas sur le marché du travail, dont une majorité, soit 71 %, sera pourvue afin de remplacer des départs à la retraite¹.

Pour soutenir la création de la richesse collective, il est donc primordial d'augmenter le nombre de travailleurs actifs et d'optimiser leur efficacité. Cela implique de renforcer les compétences des employés et de mettre en place des pratiques exemplaires pour gérer les transformations majeures, tant technologiques qu'humaines, qui redéfinissent le marché du travail.

Face à cet enjeu de productivité, le CPQ souligne l'importance d'investir dans le capital humain et technologique, de stimuler l'entrepreneuriat et de préserver un environnement fiscal favorable. Par ailleurs, l'intégration de technologies innovantes comme l'automatisation et l'intelligence artificielle est essentielle pour compenser, lorsque possible, la pénurie de main-d'œuvre et soutenir l'amélioration de la productivité.

En encourageant les employeurs à investir davantage dans la formation et l'innovation, le Québec pourra renforcer sa résilience économique et contribuer durablement à sa prospérité.



1 Gouvernement du Québec, *Plan d'action des services publics d'emploi 2024-2025*, disponible [ici](#).

1.1 L'INVESTISSEMENT ET L'ENTREPRENEURIAT

Dans un monde en pleine transformation numérique, l'ouverture au monde de notre économie demeure un objectif primordial pour renforcer notre compétitivité. Bien que de nombreuses entreprises fassent preuve d'innovation, de résilience et d'expertise, le Québec, à l'instar de plusieurs autres économies développées, se trouve à un tournant crucial. Il doit intensifier ses ambitions économiques afin de faire de l'investissement et de l'entrepreneuriat des moteurs de croissance économique et de compétitivité.

L'économie québécoise repose sur des secteurs robustes, notamment dans les domaines des sciences et technologies, de l'intelligence artificielle, de l'aéronautique, de la production manufacturière avancée, des ressources naturelles et des technologies vertes. Toutefois, pour maximiser ces atouts, il est nécessaire d'offrir aux entreprises des leviers financiers, un environnement réglementaire propice et prévisible et des ambitions à portée mondiale. Cela permettrait d'améliorer la performance de l'environnement économique en renforçant la compétitivité des grandes entreprises, souvent au cœur d'écosystèmes à forte valeur ajoutée, tout en soutenant la croissance des plus petites. Il convient de souligner que le Québec compte proportionnellement moins de grandes entreprises que l'Ontario, sa province voisine.

L'entrepreneuriat constitue un ingrédient clé de la prospérité économique. Les entrepreneurs jouent un rôle

central en tant que moteurs et catalyseurs de la création de richesse, en orientant les ressources de la société vers des usages à plus forte valeur ajoutée. Cependant, le Québec a connu un ralentissement en matière d'entrepreneuriat ces dernières années, comme en témoigne la diminution de son indice entrepreneurial². Cette situation nécessite des mesures concrètes pour y remédier et revitaliser l'esprit entrepreneurial au sein de la province.

Afin de stimuler la création de nouvelles entreprises, le repreneuriat et l'investissement privé en tant que leviers principaux de croissance économique, le CPQ préconise la mise en place d'un environnement d'affaires favorable sur les plans réglementaire et fiscal, ainsi qu'un écosystème dynamique d'accompagnement et de financement à chaque étape du développement des entreprises ou des initiatives de repreneuriat.

Étant donné la taille modeste des marchés intérieurs du Québec et du Canada, cet investissement privé devra également se tourner vers la scène mondiale, notamment à travers une augmentation significative des exportations et l'attraction d'investisseurs étrangers. Ces derniers, en investissant au Québec, pourront contribuer à la création d'emplois de qualité et au développement technologique.

2 Réseau mentorat, *Indice entrepreneurial québécois*, édition 2024.



1.2 UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE : UN IMPÉRATIF INCONTOURNABLE

Le Québec entre dans une phase économique qui sera sous le signe des déficits budgétaires jusqu'en 2030. Le gouvernement du Canada ne s'attend pas non plus à faire des excédents budgétaires dans les prochaines années. Cette situation pourrait inciter les gouvernements à envisager une augmentation du fardeau fiscal des entreprises et à réduire certains programmes qui leur sont destinés. Cependant, ce fardeau est déjà plus élevé au Québec que dans le reste du Canada et la majorité des pays de l'OCDE, notamment en raison des taxes sur la masse salariale.

Le Québec se retrouve au 5^e rang sur 32 en matière de poids des impôts sur les sociétés (6,6 % du PIB) lorsqu'on le compare aux économies avancées de l'OCDE, et se situe donc nettement au-dessus de la moyenne (4,3 %) de ces pays, des États-Unis (2,1 %) et de celle du reste du Canada (5,6 %)³. Il est également important de rappeler que le fardeau fiscal des particuliers au Québec est plus élevé que celui du reste du Canada et des pays de l'OCDE. Pour assurer la prospérité, il est essentiel d'améliorer, ou du moins de ne pas empirer la compétitivité fiscale des entreprises. Sans cela, les investissements seront freinés et la performance des exportateurs sera affectée. La compétitivité fiscale doit aussi soutenir l'innovation, ainsi que le développement technologique et son intégration.

En outre, les instruments fiscaux et la manière dont les recettes fiscales sont perçues entraînent des conséquences directes sur la croissance économique à court et à long terme. De nombreuses études confirment que privilégier une hausse du fardeau fiscal des entreprises a un effet négatif sur la productivité et l'amélioration du niveau de vie. Les taxes sur la masse salariale affectent également la capacité des entreprises à embaucher et à offrir des salaires attractifs, surtout lorsqu'elles ne sont pas liées à un programme social ou d'assurance, comme c'est le cas de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Celle-ci, qui s'élève à 4,26 % pour les entreprises dont la masse salariale dépasse 7,5 millions de dollars,



avec des taux réduits pour les PME, est simplement une taxe sur la masse salariale affectée au fonds consolidé du budget du Québec.

Augmenter les impôts sur les particuliers à hauts revenus n'est pas non plus une solution efficace pour redresser les finances publiques, surtout dans un contexte de concurrence mondiale pour attirer les meilleurs talents. Le CPQ milite pour que le Québec soit reconnu pour sa compétitivité fiscale, tant à l'échelle nationale qu'internationale. La fiscalité ne doit pas freiner la création et la croissance des entreprises ni entraver le transfert d'entreprises et le repreneuriat, notamment entre membres d'une même famille.

Par ailleurs, dynamiser l'écosystème de financement public pour les entreprises québécoises cotées en bourse et faciliter l'inscription en bourse pour celles ayant un fort potentiel de croissance, notamment par l'adoption d'un nouveau régime d'épargne-actions, contribueraient également à renforcer leur compétitivité et à soutenir leur expansion.

Pour restaurer les finances publiques, les gouvernements doivent prioriser une approche axée sur la création de richesse et la maîtrise des dépenses. En cherchant de nouvelles sources de revenus, il est essentiel de privilégier la tarification et d'éviter les formes de taxation qui dissuadent l'effort et la prise de risque des investisseurs.

3 Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, *Bilan de la fiscalité du Québec*, 2025.



1.3 L'INNOVATION : AU CŒUR DES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES

L'évolution technologique et son incidence sur les chaînes de valeur placent l'innovation, sous toutes ses formes, au cœur des activités des entreprises. L'innovation devient un levier de différenciation et un facteur de compétitivité essentiel pour toute entreprise. Alors que l'économie des données, la circulation de l'information et la diffusion du savoir se renforcent, les voies d'innovation se diversifient. À cet égard, certaines actions gouvernementales doivent être mentionnées. Par exemple, le Québec compte investir quelque 7,5 milliards de dollars d'ici 2027 à travers la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI2) pour soutenir notre base solide en recherche et innovation. En octobre 2024, Investissement Québec (IQ) a lancé l'initiative grand V⁴, qui vise à stimuler les investissements des entreprises et à accélérer leur virage vers l'innovation et la productivité durable.

Les transformations économiques – sectorielles, technologiques, locales et mondiales – exercent cependant une pression accrue sur les entreprises pour qu'elles deviennent plus agiles et stratégiques. Les politiques économiques doivent se concentrer sur la qualité de la coordination des parties prenantes tout au long de la chaîne d'innovation, afin que les dispositifs en place réduisent efficacement les risques liés à la recherche

scientifique, au développement industriel et à l'entrepreneuriat technologique.

Pour que l'économie devienne plus innovante et performante, il est crucial de favoriser la collaboration entre les institutions scientifiques, les grandes entreprises et les entrepreneurs. Cette coopération est essentielle pour accélérer et réussir la commercialisation des innovations et des technologies québécoises. Le succès de cette collaboration repose sur un équilibre entre les mesures de type « *push* », qui stimulent la recherche, et celles de type « *pull* », qui répondent directement aux besoins du marché.

L'implication de l'État est également requise. Dans le cadre de la mise en place de nouveaux secteurs de collaboration stratégique, il dispose de plusieurs leviers significatifs, dont le financement, la fiscalité et la réglementation. L'implantation, dans les dernières années, des zones d'innovation (par exemple la Vallée de la transition énergétique à Bécancour et la Zone d'innovation quantique à Sherbrooke) illustre bien ce modèle de collaboration, en réunissant des entreprises, des organismes économiques, des institutions de recherche et des municipalités autour d'un projet commun d'investissement et d'innovation, tout en stimulant les écosystèmes régionaux et locaux.

4 Investissement Québec, *L'initiative grand V*, disponible [ici](#).

Pour dynamiser l'écosystème d'innovation québécois, le CPQ propose les mesures suivantes :

- **AUGMENTER LES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS** : développer des partenariats en recherche et développement ainsi qu'en innovation scientifique et technologique sur des projets stratégiques et mobilisateurs ;
- **METTRE EN PLACE DES MESURES DE RECHERCHE ORIENTÉE** : introduire des mesures pour la recherche-action, la consultation professionnelle, le transfert de connaissances et les services aux collectivités pour mieux répondre aux besoins des universités et des cégeps ;
- **S'INSPIRER DE MODÈLES QUI ONT FAIT LEURS PREUVES** : s'inspirer de modèles comme celui de l'Allemagne pour accroître les initiatives et les incitatifs pour la coopération économique entre les acteurs de l'innovation en valorisant les complémentarités entre recherche fondamentale et recherche appliquée ;
- **ENCOURAGER LES MAILLAGES ENTRE GRANDES ENTREPRISES ET PME** : faciliter les collaborations par des plateformes d'innovation ouverte et un référentiel de pratiques exemplaires ;
- **FAVORISER LES SOLUTIONS INNOVANTES DANS LES ACHATS PUBLICS** : dans l'esprit de la Stratégie gouvernementale des marchés publics du gouvernement du Québec, il faut privilégier les solutions innovantes et une meilleure définition des besoins plutôt que le soumissionnaire le moins cher ;
- **INTRODUIRE DES PROPOSITIONS VOLONTAIRES NON SOLLICITÉES** : permettre la soumission de propositions non sollicitées pour encourager l'innovation en testant une formule de type « bac à sable »⁵ dans les programmes gouvernementaux ;
- **AGIR COMME PREMIER ACHETEUR** : inciter le gouvernement à devenir un acheteur précoce des innovations, notamment dans les domaines de la santé et de l'environnement ;
- **BONIFIER LES INCITATIFS FISCAUX À LA R-D** : améliorer et assouplir les critères des incitatifs fiscaux pour rendre les dépenses admissibles plus larges, y compris la commercialisation, la robotisation, le numérique et les frais de consultants de « deuxième niveau » ;
- **SOUTENIR LES PROJETS DE RECHERCHE PRÉCOMPÉTITIVE** : renforcer le soutien aux projets de recherche réalisés en partenariat avec les universités ;
- **ÉTENDRE LE CONGÉ FISCAL POUR CHERCHEURS ÉTRANGERS** : prolonger les avantages fiscaux pour les chercheurs et experts étrangers en transformation numérique ;
- **PROMOUVOIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** : aider les chercheurs et les entrepreneurs à comprendre, à protéger et à valoriser leur propriété intellectuelle.

5 Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Gouvernance économique, Les bacs à sable réglementaires en intelligence artificielle, disponible [ici](#)

1.4 LE DÉVELOPPEMENT ET L'INTÉGRATION TECHNOLOGIQUES

L'utilisation de technologies comme l'automatisation, la robotisation et les outils d'intelligence artificielle aide à atténuer les effets néfastes de la pénurie de main-d'œuvre. Ces investissements, tout comme ceux réalisés dans les machines et équipements, jouent un rôle clé dans l'indispensable augmentation de la productivité des travailleurs.

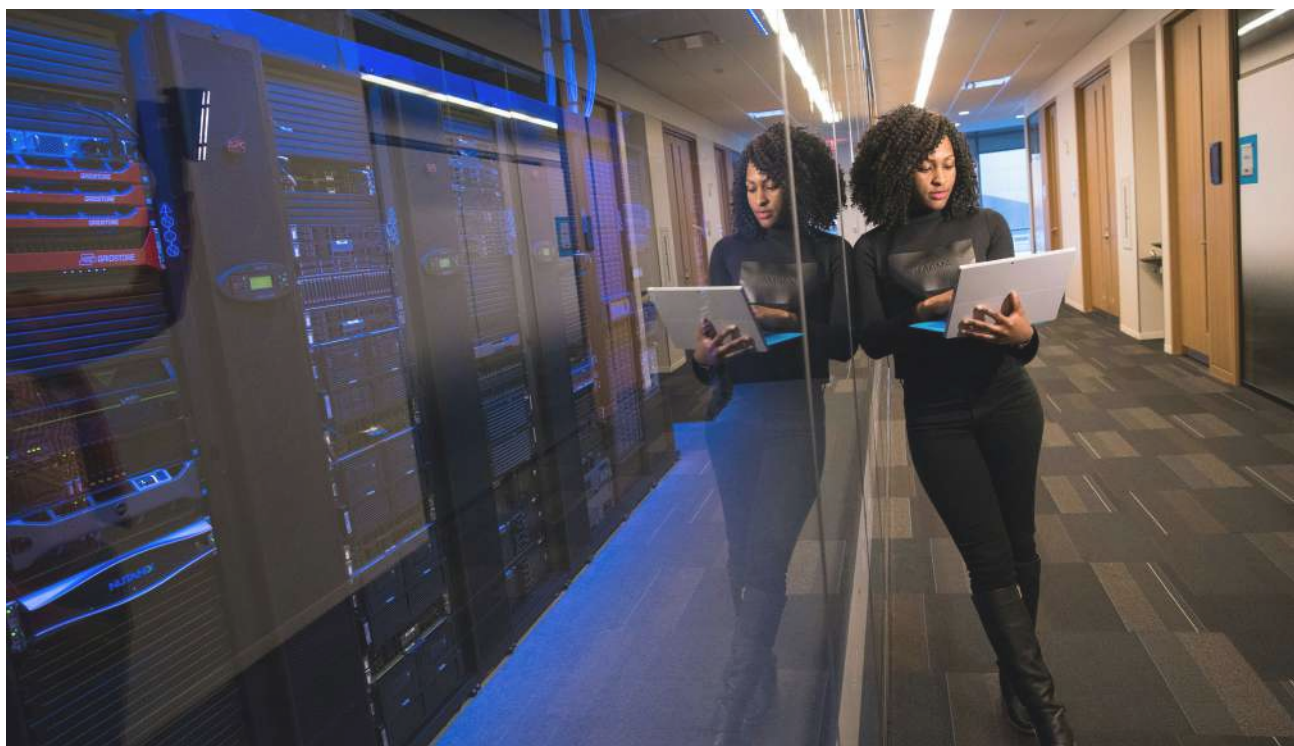
Cependant, les investissements technologiques doivent être complétés par des investissements dans le capital humain, c'est-à-dire les travailleurs et la formation. De telles actions permettent d'accroître les retombées positives des nouvelles technologies, mais aussi d'adapter et d'améliorer les compétences managériales liées à ces investissements et à la gestion du changement.

Bien que les nouvelles technologies puissent remplacer certains emplois et certaines tâches, notamment ceux qui sont répétitifs, elles tendent principalement à les transformer en faisant évoluer les compétences requises pour les nouveaux postes. Les compétences technolo-

giques et numériques deviennent donc essentielles dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de la production manufacturière avancée, du commerce de détail, de la construction ou encore du tourisme, pour ne citer que ceux-ci.

Il est crucial de répondre rapidement à cette demande croissante pour de nouvelles compétences, notamment en continuant à prendre les mesures suivantes :

- **RENFORCER** la formation des employés en entreprise, en particulier dans les domaines des compétences numériques et managériales, en offrant un soutien financier aux employeurs pour faciliter cette formation ;
- **ACCÉLÉRER** la formation des personnes en recherche d'emploi et des groupes sous-représentés sur le marché du travail, afin qu'ils puissent acquérir, perfectionner ou requalifier leurs compétences, y compris celles de base.



1.5 FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Investir dans le développement des compétences des employés est crucial pour créer une main-d'œuvre qualifiée, motivée et capable d'aider les entreprises à évoluer dans un environnement en constante mutation. Cela bénéficie non seulement à leur performance, mais aussi au développement personnel et au maintien en emploi des travailleurs.

De plus, les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé, une meilleure formation et des compétences alignées sur les besoins du marché du travail sont non seulement plus productives, mais contribuent aussi davantage à la création de richesse économique tout en améliorant leur qualité de vie. Les besoins en formation concernent autant les travailleurs en emploi que les personnes sans emploi.

À cet égard, le CPQ propose de soutenir les actions suivantes :

- **CONSCRIVER DES INVESTISSEMENTS CONTINUS ET PRÉVISIBLES** à tous les niveaux d'éducation, de la petite enfance aux études supérieures, en accordant une attention particulière à l'alphabétisation des adultes ;
- **RENFORCER LE DIALOGUE** et lever les obstacles à la collaboration entre les secteurs de l'éducation et les entreprises, afin de mieux aligner le perfectionnement des compétences sur les besoins propres à chaque région et secteur économique ;
- **RENFORCER LES SERVICES DE FORMATION CONTINUE** offerts par les établissements d'enseignement supérieur et développer des programmes de courte durée pour une adaptation plus rapide aux besoins du marché ;
- **MIEUX INFORMER ET ORIENTER LES JEUNES** dans leurs choix de carrière, en favorisant une meilleure connaissance des opportunités en entreprise et en leur ouvrant des portes vers des secteurs sous-explorés ;
- **PROMOUVOIR ACTIVEMENT LES DOMAINES À FORTE DEMANDE**, particulièrement ceux qui nécessitent une formation professionnelle ou technique, ainsi que les secteurs scientifiques et technologiques (STIM) et les métiers de la construction, car il est nécessaire de faciliter l'accès à ces professions pour les jeunes et les personnes sans emploi ;
- **DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES ET LE SAVOIR-ÊTRE** (*soft skills*), tout en renforçant la capacité d'adaptation des étudiants pour mieux répondre à l'évolution du marché du travail ;
- **AMÉLIORER LES PASSERELLES ENTRE LES DIFFÉRENTS RÉSEAUX ÉDUCATIFS** en facilitant les transitions entre les programmes universitaires, collégiaux, et des centres de formation professionnelle et technique ;
- **OPTIMISER LA CONTRIBUTION** de toutes les parties prenantes – écoles publiques, privées et organismes communautaires – pour répondre aux réalités démographiques régionales et soutenir la réussite scolaire des jeunes ;
- **MIEUX INFORMER LES EMPLOYEURS, LES TRAVAILLEURS, LES CHÔMEURS ET LES PERSONNES ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL** sur les offres de formation disponibles, tout en facilitant l'accès aux programmes gouvernementaux d'aide à la formation ;
- **ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES, ET PARTICULIÈREMENT LES PME**, en misant sur la formation en entreprise par une bonification des programmes existants afin d'alléger le fardeau pour les employeurs.

1.6 AMÉLIORATION DE NOTRE SYSTÈME D'IMMIGRATION ET D'INTÉGRATION

Selon plusieurs études, l'immigration a des effets positifs sur l'économie dans son ensemble, notamment l'augmentation du PIB, l'innovation des entreprises, l'entrepreneuriat et les exportations, ainsi que sur le tissu social. Ces résultats dépendent toutefois des caractéristiques socioéconomiques des immigrants, du contexte particulier de la société d'accueil et de la qualité et la rapidité de leur intégration.

Pour le CPQ et ses membres, la question de l'immigration revêt une importance capitale. Les immigrants économiques, en particulier, ont un apport positif au développement économique et social du Québec, qu'il s'agisse de travailleurs étrangers temporaires ou de personnes issues de l'immigration permanente.

En effet, le Québec est confronté à des défis démographiques importants, notamment un besoin grandissant de main-d'œuvre qualifiée. En 2023, seulement 86 jeunes Québécois sont entrés sur le marché du travail pour chaque tranche de 100 départs à la retraite. Ce déséquilibre a été partiellement compensé par la contribution des immigrants économiques – travailleurs permanents, temporaires et étudiants étrangers. Ces nouveaux arrivants, grâce à leurs compétences et à leur formation, occupent des postes dans des secteurs essentiels souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre, comme la santé, l'éducation, l'ingénierie, les technologies de l'information et la recherche scientifique. Par leur apport, ils favorisent ainsi la croissance des entreprises québécoises et contribuent à l'essor de notre prospérité collective.

De plus, l'immigration enrichit le tissu culturel québécois. Les personnes issues de l'immigration apportent des perspectives et des expériences variées qui encouragent l'ouverture d'esprit, la tolérance et l'inclusion. Ce brassage culturel renforce également la capacité des entreprises québécoises à se démarquer sur la scène internationale en leur offrant une meilleure compréhension des réalités multiculturelles et des marchés mondiaux.

Le CPQ exprime des réserves concernant la notion, relativement floue, de « capacité d'accueil du Québec » en matière d'immigration, souvent évoquée pour déterminer les seuils d'immigrants annuels. Par le passé, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a tenté d'élaborer un tableau de bord pour mesurer cette capacité, sans succès. Nous estimons qu'il n'existe pas de méthode scientifique précise pour quantifier cette notion. Comme l'a souligné le professeur émérite Mario Polèse⁶, il s'agit d'un concept hautement politique et émotionnel, souvent invoqué par ceux qui cherchent à limiter l'immigration. Par conséquent, cette notion doit être utilisée avec prudence.

L'attractivité d'une région, qu'elle concerne l'immigration internationale ou les migrations internes, repose principalement sur des facteurs comme les opportunités d'emploi, l'accès aux services de santé, aux garderies, aux institutions d'enseignement et au logement. Toutefois, la capacité d'accueil n'est pas une donnée figée. Bien que l'immigration puisse exercer une pression sur certains services, elle peut aussi les renforcer. Par exemple, l'arrivée de spécialistes en enseignement, en soins infirmiers, en garde d'enfants ou en construction contribue à accroître l'attractivité et les capacités de la région.

Plutôt que de débattre de la « capacité d'accueil » de manière abstraite, nous devrions nous concentrer sur la mise en place de mesures concrètes pour offrir une infrastructure adéquate permettant d'accueillir tous les immigrants, qu'ils relèvent de l'immigration permanente ou temporaire. Cela passe par une planification des besoins et des investissements stratégiques dans les services publics et les structures d'intégration. Une telle approche garantirait que l'immigration continue de jouer son rôle clé dans le développement économique et social du Québec. Quant aux demandeurs d'asile, le Québec en accueillait en 2023 un nombre plus important que les autres provinces par rapport à son poids démographique au Canada. Ainsi, une meilleure répartition des demandeurs d'asile au pays est souhaitable.

6 AXTRA, AXE Magazine, *Pour tout savoir sur les enjeux du marché du travail*, vol. 1, no 10.



En matière d'immigration, le CPQ recommande donc les mesures suivantes :

- **AUGMENTER LES SEUILS D'IMMIGRATION PERMANENTE POUR LE QUÉBEC**, en misant sur une sélection davantage liée aux besoins du marché du travail, tout en réduisant les délais de traitement des demandes et en adaptant les niveaux d'immigration temporaire ;
- **REVOIR LES RÈGLES DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET)**, afin de faciliter l'accès aux travailleurs étrangers, quel que soit leur niveau de qualification, en assouplissant les procédures administratives et en accélérant le traitement des demandes. Il est essentiel que ce programme soit adapté et utilisé comme un outil prioritaire pour un accès rapide aux travailleurs qualifiés, surtout dans les domaines où la pénurie de main-d'œuvre est la plus criante (métiers et professions en déficit) ;
- **FACILITER L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE PERMANENTE DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES ACTUELLEMENT PRÉSENTS AU QUÉBEC** ;
- **SOUTENIR LES PME DANS L'ACCÈS À CES TRAVAILLEURS ET LEUR INTÉGRATION** ;
- **MAINTENIR LES EFFORTS D'ATTRACTION ET DE RÉTENTION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS** et ne pas instaurer de seuil quant aux nombres d'étudiants étrangers que le Québec peut accueillir ;
- **FAVORISER UNE IMMIGRATION FRANCOPHONE OU FRANCOPHILE** en offrant des cours de francisation adaptés avant et après l'arrivée des immigrants, afin de ne pas écarter des talents potentiels en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue ;
- **RENFORCER LES DISPOSITIFS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES** des personnes immigrantes ;
- **ENCOURAGER UNE MEILLEURE COLLABORATION ENTRE LES EMPLOYEURS, LES EMPLOYÉS, LES ORGANISMES D'EMPLOYABILITÉ ET LES GOUVERNEMENTS LOCAUX** pour mettre en place de véritables mesures d'intégration à l'échelle régionale ;
- **ENCOURAGER UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'ASILE DANS L'ENSEMBLE DU CANADA.**

1.7 PROLONGEMENT DE LA VIE ACTIVE

En raison du vieillissement de la population, le nombre de personnes qui quittent le marché du travail pour la retraite est plus important que celui des jeunes qui entrent sur le marché du travail. Alors qu'il y a tout juste 30 ans, on comptait 170 personnes de 20 à 29 ans pour 100 personnes de 60 à 69 ans au Québec, ce ratio se situe à environ 91 pour 100 en 2023. Cette situation engendre un déficit, car d'ici 2031, 71 % des besoins en main-d'œuvre au Québec proviendront de la demande de remplacement, c'est-à-dire trouver de nouveaux travailleurs pour remplacer ceux qui partent à la retraite⁷.

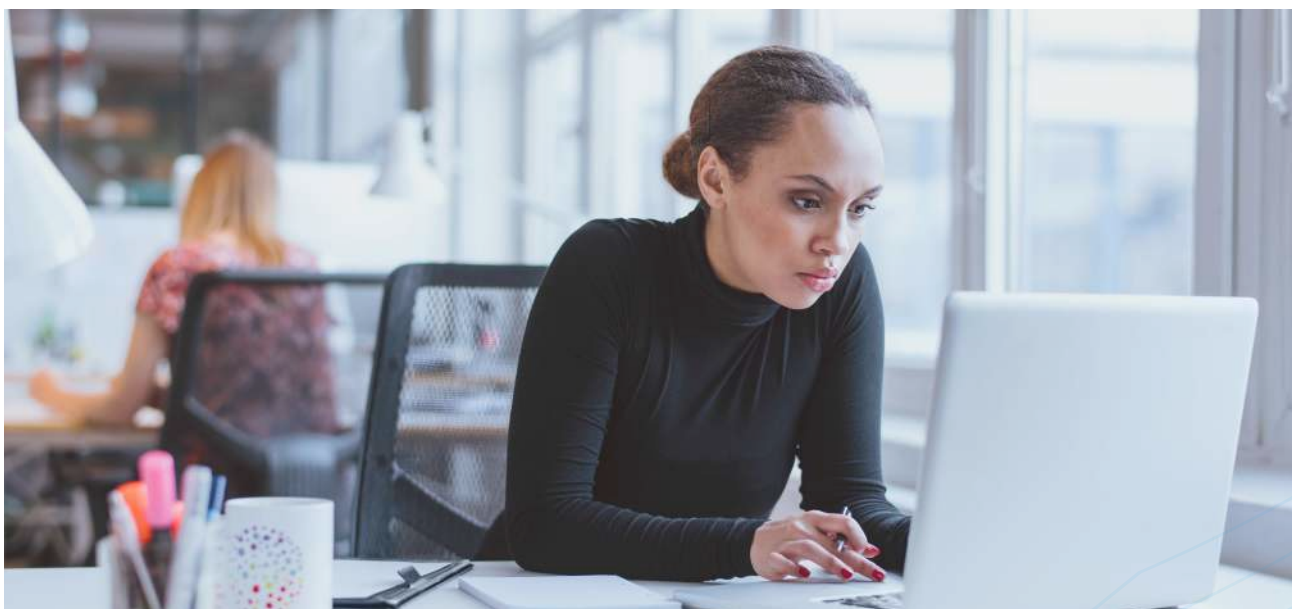
De plus, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, réunir les conditions favorisant le maintien ou le retour au travail d'employés plus âgés souhaitant prolonger leur carrière est une façon d'accroître le bassin de travailleurs disponibles au Québec. Même s'il est en constante augmentation, le taux de participation des travailleurs plus âgés, soit les cohortes 60 à 69 ans, est plus bas au Québec que dans la plupart des autres provinces canadiennes, et il est moins élevé au Canada que dans de nombreux pays de l'OCDE.



Dans ce contexte, le CPQ préconise les actions suivantes :

- **SOUTENIR LA FORMATION DES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS** en augmentant les incitatifs pour la formation en entreprise par la mise en place de mesures particulières pour les travailleurs expérimentés dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (loi du 1 %) et pour la formation des personnes à l'emploi ;
- **PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES** par des services d'accompagnement aux entreprises afin de permettre une meilleure conciliation entre la vie personnelle et le travail et de mieux accompagner les travailleurs dans leur transition vers la retraite ;
- **ADAPTER LES MESURES ACTIVES D'AIDE À L'EMPLOI**, notamment en les combinant avec d'autres conseils sur la planification financière, la conciliation travail-famille ou les aspects relatifs à la santé et à la proche aidance ;
- **OFFRIR UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE** combinée aux prestations sociales pour les employés expérimentés, afin que la prolongation de carrière demeure attractive sur le plan financier.

7 IMT Information sur le marché du travail, *État d'équilibre de la main-d'œuvre*, 2020, disponible [ici](#).



1.8 FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL

La flexibilité du travail comporte des avantages pour les entreprises comme pour les employés, mais elle demande une gestion rigoureuse pour éviter les dérives et assurer un équilibre entre les besoins de l'entreprise et le bien-être des travailleurs. Concrètement, la flexibilité du travail en entreprise se traduit par diverses pratiques comme le télétravail, les horaires variables, le travail à temps partiel, les contrats temporaires et la possibilité de moduler les charges de travail selon les périodes. Par exemple, pour retenir les travailleurs expérimentés sur le marché du travail, offrir des horaires de travail flexibles s'avère l'une des principales pratiques gagnantes. Aussi, depuis la pandémie de COVID-19, le télétravail, qui était autrefois considéré comme étant un privilège, est devenu la norme, si bien que les gestionnaires ont dû s'y adapter.

Pour les entreprises, la flexibilité du travail peut permettre d'attirer et de retenir des talents en améliorant leur attractivité, ou encore d'optimiser la productivité des employés en améliorant leur bien-être. Cependant, elle peut également entraîner des effets négatifs, notamment en raison d'une gestion plus complexe et de l'isolement des employés. Par ailleurs, l'environnement

socioéconomique des centres urbains a été fortement perturbé par l'absence prolongée de nombreux travailleurs qui insufflaient une vitalité économique autour de leur lieu de travail.

Afin de mettre en œuvre des pratiques de flexibilité du travail qui bénéficient à la fois aux entreprises et aux travailleurs, il est essentiel d'adopter une approche équilibrée. Il convient de tenir compte des besoins des employés, comme la gestion de leur temps personnel, l'optimisation de leur productivité et leur bien-être au travail, tout en répondant aux exigences opérationnelles et stratégiques des entreprises.

Toutefois, cette flexibilité doit être encadrée afin de préserver la viabilité des structures économiques. Les entreprises doivent veiller à ce que les modalités du travail flexible ne compromettent pas leur rentabilité ou leur capacité à croître et à innover.

Ainsi, le CPQ recommande que la flexibilité du travail serve à améliorer la résilience des entreprises tout en renforçant l'engagement et la satisfaction des employés, garantissant ainsi une structure économique durable à long terme.



1.9 AGILITÉ ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

Toute source d'efficacité dans le cadre du fonctionnement de l'appareil gouvernemental doit être exploitée, car l'État a un rôle de premier plan à jouer dans la croissance de la productivité. Les efforts au chapitre des coûts de fonctionnement, de l'efficacité des programmes et, globalement, de l'agilité de l'action publique dans tous les domaines doivent être poursuivis. La pandémie a démontré que des changements peuvent être opérés rapidement lorsque la volonté politique est présente. Il va de soi, par ailleurs, que les objectifs de performance et les critères d'évaluation de l'action de l'État doivent être améliorés, sans oublier de prendre en compte la complexité inhérente de ses champs d'intervention.

La modernisation de l'État est un enjeu qui est mis de l'avant depuis de nombreuses années. Malgré les projets entrepris à ce chapitre, elle doit aujourd'hui s'appuyer sur une intégration beaucoup plus marquée des technologies numériques. Des avancées ont été forcées par le contexte de la pandémie, nous démontrant qu'il est possible d'éliminer des freins à la transformation de la fonction publique. Pour le CPQ, les administrations publiques doivent conserver cette impulsion et se numériser davantage. Elles doivent aussi encourager un virage cohérent des différentes structures administratives à tous les paliers gouvernementaux, afin de s'éloigner de l'approche particulièrement coûteuse du travail en silo.

Pour un plan ambitieux de modernisation de l'État, le CPQ continue de recommander de miser sur :

- **LA DÉFINITION D'OBJECTIFS DE PERFORMANCE** et l'évaluation permanente et continue des organismes et des programmes ;
- **UNE NUMÉRISATION DES SERVICES PUBLICS** destinés aux individus comme aux entreprises, qui permettrait une diminution des coûts et une plus grande efficacité, en s'inspirant par exemple de l'expérience remarquable de l'identité numérique en Estonie ;
- **UNE FACILITATION ACCRUE DU PROCESSUS DE SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**, tout en continuant à travailler sur la simplification de la prestation électronique, y compris à l'échelle municipale ;
- **LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE CONCERTATION ENTRE LES ORGANISMES PUBLICS**, pour que la gestion commune des données devienne une source de cohésion dans l'action publique et de productivité.

1.10 CADRE LÉGISLATIF, ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Un encadrement législatif et réglementaire trop rigide peut restreindre la capacité des entreprises à améliorer leur performance et à générer de la richesse. Il est crucial de considérer l'impact de ces réglementations par rapport à nos partenaires et concurrents nationaux et internationaux, et d'adopter une perspective globale des exigences imposées.

Il est souvent observé que des réglementations bien intentionnées peuvent engendrer des effets indésirables qui les détournent de leurs objectifs initiaux. Pour remédier à cela, il est recommandé :

- **D'OPTIMISER LA RÉGLEMENTATION**, en adoptant des lois et règlements plus efficaces et prévisibles, qui stimulent la productivité et encouragent les investissements sans engendrer de coûts supplémentaires pour l'État, ce qui inclut les domaines de la fiscalité, du travail, de l'environnement, de la langue et de la protection des renseignements personnels ;
- **D'APPUYER LES ÉTUDES D'IMPACT DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS ET LOIS SUR LES RÉALITÉS DU TERRAIN**, en s'assurant qu'elles intègrent la rétroaction des secteurs concernés et reflètent les réalités pratiques ;
- **D'INTÉGRER DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT** lors de l'adoption de tout nouveau règlement (ou réforme en profondeur). Ces mesures devaient être convenues après consultation des parties prenantes visées.



Dans les dernières années, le gouvernement du Québec a mis en place des orientations ambitieuses pour alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, mais la lenteur des processus et l'introduction de nouvelles exigences nécessitent des efforts soutenus et une évolution continue.

En ce qui concerne l'allègement administratif, le CPQ continuera de promouvoir les éléments suivants :

- **LA RÉDUCTION DES DÉLAIS ET LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES**, afin d'alléger les démarches administratives ;
- **LE MAINTIEN ET LA SURVEILLANCE DE L'APPLICATION DE LA RÈGLE DU « UN POUR UN »**, qui stipule qu'un nouvel ajout réglementaire doit être compensé par une suppression équivalente ;
- **LA PRÉVENTION DES DUPLICATIONS**, en minimisant les chevauchements entre ministères, organismes et paliers de gouvernement, y compris les administrations municipales ;
- **LA PROMOTION DES INITIATIVES MUNICIPALES**, en motivant les municipalités à adopter également des politiques d'allègement réglementaire.

1.11 LE FRANÇAIS COMME LANGUE DE TRAVAIL AU QUÉBEC

Pour le CPQ, l'enjeu de la langue française doit être lié à l'amélioration du niveau de vie des Québécois et au développement économique dans un contexte nord-américain où dominent l'anglais et l'espagnol. Si les interventions du CPQ en matière linguistique ont toujours été guidées par un souci de promotion du français et du renforcement de notre culture, elles visent tout autant à ne pas alourdir inutilement le fonctionnement des entreprises et à ne pas limiter leurs ambitions hors Québec.

Améliorer la situation du français au Québec passe autant par des actions pour optimiser la littératie de l'ensemble de la population que par des mesures ciblées pour la francisation des immigrants, dans le but de favoriser non seulement la pérennité de la langue, mais aussi leur intégration sociale et professionnelle. Des compétences accrues en français contribuent à renforcer la performance du marché du travail. Selon une étude menée par l'Office québécois de la langue française en 2018, 35,5 % des entreprises québécoises, toutes régions confondues, écartaient des candidatures en raison d'un manque de compétences en français⁸. Cette situation met en lumière l'importance de la maîtrise de la langue pour favoriser l'intégration professionnelle et répondre aux besoins du marché du travail.

La promotion de la langue française passe nécessairement par la fierté qui accompagne l'usage de notre langue et la confiance qui doit nous habiter : l'apprentissage et l'usage d'une ou de plusieurs autres langues n'est pas une menace à notre langue commune.

Pour atteindre ces objectifs, le CPQ propose de :

- **PRIVILÉGIER UNE APPROCHE GOUVERNEMENTALE AXÉE SUR L'APPUI, LE SOUTIEN ET LA CONCILIATION** envers les entreprises désireuses d'améliorer l'usage et la qualité du français en milieu de travail ;
- **ÉVITER LES MESURES COERCITIVES** pouvant réduire la compétitivité de l'économie québécoise, puisque ces efforts s'ajoutent à un encadrement réglementaire qui est déjà très lourd au Québec, et qui oblige les entreprises à consacrer de plus en plus de ressources à satisfaire différents organismes gouvernementaux qui ont tous leurs priorités et des délais qui y sont associés.



8 Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les exigences linguistiques auprès des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal*, 2020.

1.12 INFRASTRUCTURES ET CONTRATS PUBLICS

Les approvisionnements et les contrats publics représentent chaque année des milliards de dollars. Ces sommes considérables offrent un levier stratégique pour le développement économique et régional, la promotion de l'entrepreneuriat, du repreneuriat et de l'innovation, ainsi que la réalisation d'objectifs sociaux et environnementaux. Ce levier peut s'étendre à divers secteurs, y compris le transport, les pôles logistiques, le réseau scolaire, l'enseignement supérieur, les infrastructures numériques, le logement social, ainsi que le secteur de la santé et des soins de longue durée.

En ce qui concerne les infrastructures, un entretien préventif insuffisant entraîne une détérioration progressive des actifs. Bien que des milliards de dollars aient été investis au cours des dernières années pour rénover nos différentes infrastructures, le déficit de maintien d'actifs (DMA) associé aux infrastructures en mauvais et très mauvais état qui appartiennent aux organismes publics était évalué à 37 milliards de dollars en mars 2024. Le déficit de maintien d'actifs dans les infrastructures municipales d'eau au Québec atteignait quant à lui 45 milliards de dollars en 2023. D'autres exemples résident dans la vétusté des lieux d'enseignement et des hôpitaux à l'échelle du Québec.

Pour que les infrastructures contribuent davantage à la productivité du Québec, une réallocation des ressources vers une approche plus préventive et axée sur l'entretien est essentielle. Bien que de nouveaux projets d'infrastructure, notamment dans le transport collectif, restent nécessaires, les plans d'infrastructure doivent prioriser une culture d'entretien et de prévention afin de refléter une vision d'investissement à long terme.

Les projets publics, en raison de leur envergure, doivent être réalisés avec une rigueur exemplaire et une évaluation complète des coûts, y compris ceux liés à l'entretien tout au long de leur durée de vie. Pour optimiser les budgets d'infrastructure, il faut continuer à réformer la politique du plus bas soumissionnaire, en mettant davantage l'accent sur la qualité des devis, l'expertise et la durabilité. Ces bonnes pratiques sont bien établies, mais

souvent mal appliquées. Deux lois, à savoir *La Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics*, adoptée en 2022, ainsi que la *Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure*, adoptée en 2024, vont dans ce sens.

Pour transformer la politique d'approvisionnement public en un véritable levier de développement économique et régional, le CPQ recommande les actions suivantes :

- **POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS DANS LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE** et intégrer une planification pluriannuelle et des plans de maintenance pour assurer une gestion durable des actifs ;
- **OPTIMISER LES MODES DE RÉALISATION** en choisissant judicieusement entre les modes traditionnels, les modes alternatifs et collaboratifs et les partenariats public-privé (PPP), en se concentrant sur l'efficacité et l'impact économique à long terme et en développant des modèles de financement et de collaboration qui assurent une répartition équilibrée des risques et garantissent la qualité d'exécution ;
- **ACCORDER UNE IMPORTANCE ACCRUE À LA QUALITÉ ET À LA DURABILITÉ** en adoptant des critères de sélection des contrats publics qui favorisent la qualité des ouvrages, la durabilité et l'innovation, au-delà du simple critère du coût le plus bas.

②

**Pérenniser nos
forces et miser
sur celles-ci**





La récente prospérité économique du Québec a reposé, en partie, sur une gestion rigoureuse des finances publiques. À la suite des importantes dépenses publiques engendrées par la pandémie de COVID-19, le Québec, autrefois reconnu pour sa discipline budgétaire, fait face à un déficit prévu de 11 milliards de dollars pour l'exercice financier 2024-2025, avec un retour à l'équilibre budgétaire attendu seulement après 2030.

La maîtrise de la dette publique est cruciale, notamment dans un contexte où les dépenses de santé représentent désormais 51 % des dépenses gouvernementales, en nette augmentation par rapport aux 35 % d'il y a 20 ans, et où les coûts liés au vieillissement de la population continuent de croître.

En parallèle, le Québec possède des atouts importants pour un développement économique vert, avec ses ressources naturelles renouvelables, comme l'hydroélectricité, et ses minéraux critiques. En 2022, les technolo-

gies vertes ont injecté 19,4 milliards de dollars de valeur ajoutée dans l'économie québécoise. Afin de renforcer ce secteur, il est essentiel d'encourager l'innovation, d'améliorer la rentabilité des investissements environnementaux et de maintenir le leadership du Québec dans l'électrification des transports.

Pour garantir une prospérité durable, le Québec doit concilier rigueur budgétaire et développement économique tout en s'adaptant aux réalités environnementales et démographiques changeantes.

2.1 CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES

Des finances publiques saines sont un pilier essentiel de la prospérité économique d'un État. Ce principe a été sérieusement éprouvé depuis la pandémie de COVID-19, tout d'abord au fédéral et maintenant à l'échelle du gouvernement du Québec, qui faisait pourtant preuve d'une plus grande rigueur budgétaire au cours de la dernière décennie.

Le déficit budgétaire cumulé du gouvernement canadien s'est considérablement creusé, pour atteindre 42 % du PIB en 2023-2024 (contre 30 % en 2019). Bien que la majorité des dépenses engagées pendant la pandémie aient été nécessaires pour soutenir l'activité économique et maintenir le pouvoir d'achat des ménages, un retour à une gestion plus rigoureuse des finances s'impose désormais, car l'OCDE estimait en 2023 que l'ensemble des dettes de toutes les administrations publiques au Canada s'élevait à 103,7 % du PIB du pays⁹. Tout déra-

page supplémentaire de la dette imposerait une charge accrue aux générations futures et compromettrait la capacité du pays et des provinces à investir dans des projets d'avenir.

Le gouvernement du Québec, quant à lui, a présenté un budget qui annonçait un déficit de 11 milliards de dollars pour l'exercice budgétaire 2024-2025, et les soldes budgétaires annuels ne devraient pas revenir à l'équilibre avant l'année 2030.

Or, face aux défis posés par le vieillissement de la population, les changements climatiques et les incertitudes économiques futures, il est crucial que les gouvernements se dotent ou appliquent des mécanismes budgétaires stricts pour préserver leur capacité d'action. La maîtrise de la dette et la viabilité à long terme des finances publiques doivent être des principes centraux lors de l'élaboration des politiques qui engendrent des

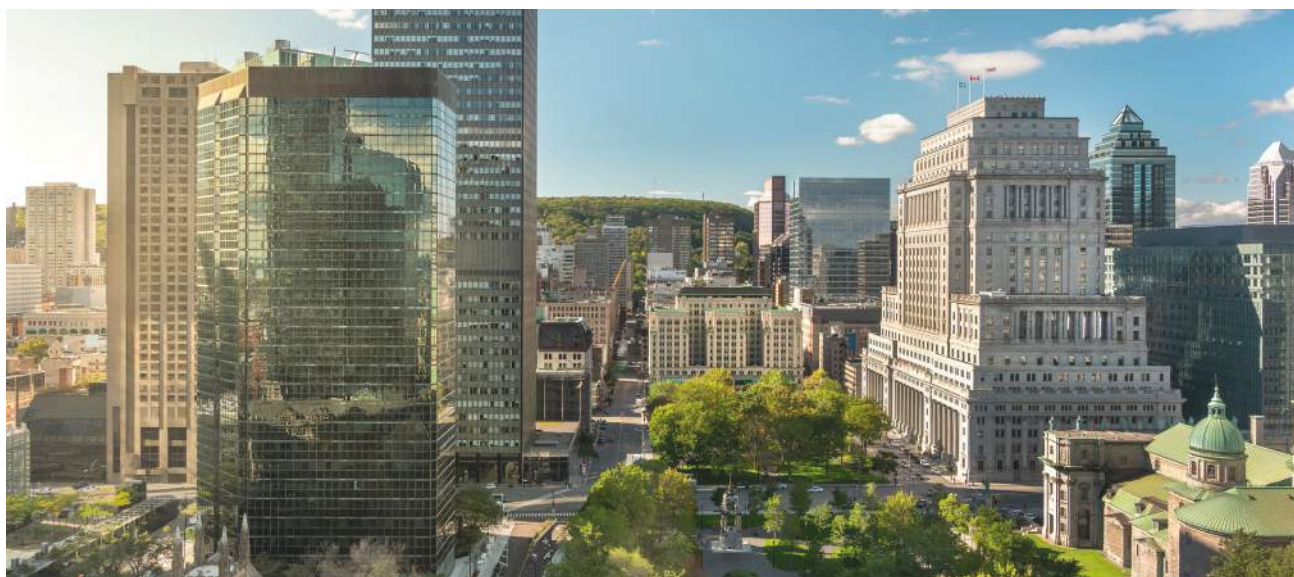
9 OCDE, Explorateurs de données OCDE, Dette brute publique des administrations publiques

dépenses accrues. Bien que l'endettement public soit parfois justifié, une dette trop élevée réduit la capacité de l'État à investir dans des secteurs clés comme les infrastructures, la santé, l'éducation et la protection sociale. Des législations comme la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* et la *Loi sur l'équilibre budgétaire du Québec* sont des outils solides et pertinents pour garantir la flexibilité budgétaire nécessaire en période de crise. Le CPQ recommande d'ailleurs que le gouvernement fédéral adopte des dispositifs similaires à ceux en vigueur au Québec, et que le gouvernement provincial demeure rigoureux dans l'application de ses lois et programmes budgétaires. En ce sens, l'utilisation du Fonds des générations doit être maintenue dans la perspective d'une réduction de la dette du Québec.

Le véritable défi consiste à offrir des services adéquats à la population tout en limitant la croissance des dépenses et en réduisant progressivement la dette. Une culture d'optimisation des dépenses publiques, bien que complexe, est incontournable, en particulier en santé, un domaine qui accapare une part toujours plus grande des budgets étatiques. En effet, en 2020-2021, la santé et les services sociaux représentaient 51 % des dépenses gouvernementales québécoises, alors que 20 ans plus tôt, cette proportion s'établissait à 35 %¹⁰. Cette tendance continuera de croître au cours des prochaines années. Le vieillissement démographique, couplé à la nécessité de

renforcer les services sociaux et sanitaires, impose une grande rigueur dans la gestion de nos services sociaux, pour éviter un gouffre financier. En effet, les dépenses de santé augmentent de manière exponentielle avec l'âge : elles passent de moins de 5 000 \$ par personne jusqu'à 60 ans à près de 30 000 \$ pour les personnes âgées de 90 ans et plus.

Le budget alloué à la santé connaîtra une augmentation importante dans les années à venir, sous l'effet du vieillissement de la population, de l'intégration des nouvelles technologies et de la hausse des rémunérations du personnel soignant. Cette pression croissante sur les dépenses dans la santé et les services sociaux risque de limiter les ressources disponibles pour d'autres missions essentielles de l'État. Au fil des décennies, plusieurs rapports ont présenté des propositions pertinentes, dont certaines méritent une attention particulière au Québec. Parmi les priorités du CPQ figure la transition vers un mode de financement hospitalier basé sur l'achat de services rendus, plutôt que sur des allocations historiques. Ce modèle, déjà mis en œuvre avec succès dans des pays européens comme la Suède, la France et le Royaume-Uni, encourage les établissements de santé à améliorer leur efficacité. En effet, il leur permet de conserver la différence entre les fonds alloués et le coût réel des traitements, créant ainsi une incitation à optimiser la gestion et les ressources.



10 Gouvernement du Québec, Commissaire à la santé et au bien-être, [disponible ici](#)



Pour une action publique favorisant le progrès et la prospérité, le CPQ recommande de :

- **MAINTENIR UNE VISION À LONG TERME DES FINANCES PUBLIQUES**, comme le propose la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* ;
- **ENCOURAGER LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL** à adopter des dispositifs similaires à ceux des lois québécoises en matière de gestion budgétaire ;
- **ADOPTER UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES COÛTS ET BÉNÉFICES** pour mieux orienter les choix d'investissements publics ;
- **RENFORCER ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE** ;
- **OPTIMISER LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS PUBLICS, PRIVÉS ET SOCIAUX**, afin d'améliorer l'offre de services aux citoyens tout en maîtrisant les coûts, comme c'est le cas dans de nombreux pays comparables, où le secteur privé joue un rôle complémentaire important dans les soins de santé, les tests diagnostiques et les services aux aînés ;
- **INVESTIR DANS LA PRÉVENTION**, notamment en favorisant les saines habitudes de vie et en encourageant les employeurs à jouer un rôle actif dans ce domaine par des incitations comme des exemptions de la cotisation au FSS ;
- **PERMETTRE AUX EMPLOYEURS D'INTERVENIR D'AVANTAGE DANS LES SOINS DE SANTÉ** de leurs employés, en facilitant l'accès à des services comme la télémédecine et en ne considérant pas comme avantage imposable les soins payés par l'employeur, puisque ceux-ci bénéficient également à l'entreprise.

Cette approche vise à assurer la pérennité des finances publiques tout en répondant aux besoins croissants de la population, en particulier dans le secteur de la santé.

2.2 CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VERT ET DURABLE

La lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci représentent un défi complexe et systémique, nécessitant une approche qui intègre les réalités économiques des transformations nécessaires. Le développement économique futur doit aller de pair avec la volonté de la protection environnementale.

Le Québec dispose d'atouts importants pour favoriser un développement économique vert et durable. Parmi ceux-ci figurent des ressources naturelles renouvelables comme l'hydroélectricité ainsi qu'une expertise reconnue dans ces domaines et un secteur dynamique des technologies vertes qui a généré une valeur ajoutée à notre économie de 19,4 milliards de dollars en 2022¹¹. Le Québec possède des avantages majeurs en matière d'électrification des transports, et il est actuellement en train de mettre en place une chaîne de valeur complète allant de l'extraction des minerais à la production et au recyclage des batteries. Le sol québécois est également riche en minéraux critiques et stratégiques, comme le lithium, le nickel, le cobalt, le graphite, le silicium et le manganèse, qui sont essentiels pour la fabrication de batteries.

Pour renforcer le positionnement du Québec dans ces secteurs, il est essentiel de stimuler un rendement plus rapide des investissements des entreprises afin de promouvoir l'évolution et la consolidation de la chaîne d'approvisionnement locale. Bien que le Québec possède des atouts indéniables, il fait face à des pressions croissantes dans un secteur de plus en plus concurrentiel, où les cycles d'innovation deviennent de plus en plus courts.

Les industries doivent également jouer leur rôle dans l'effort collectif et être accompagnées pour optimiser leurs investissements environnementaux, compte tenu de la concurrence intense. Les décisions d'investir dans la réduction des émissions de GES au niveau industriel sont souvent dictées par la rapidité du rendement du capital investi.



La participation du Québec à un marché du carbone nord-américain est un pilier de sa stratégie climatique, transférant une part significative des coûts aux entreprises. Le mécanisme du marché du carbone et les règles l'entourant doivent encourager les investissements dans une industrie verte et tenir compte de ce qui se passe ailleurs et du besoin de compétitivité des entreprises.

Puisque les émissions de GES transcendent les frontières et que la lutte contre les changements climatiques nécessite une harmonisation des politiques environnementales, l'efficacité de ces politiques dépendra de l'équilibre concurrentiel entre les États. Si le Québec impose des exigences trop strictes, il risque de perdre son attractivité pour les investissements et de voir ses activités se délocaliser vers des régions où les normes environnementales sont moins rigoureuses, ce qui ne serait souhaitable ni pour notre économie ni pour les émissions mondiales de GES. De plus, une réflexion devrait être menée pour mettre en place un système d'ajustement de l'empreinte carbone de nos importations.

Enfin, il est important de développer une compréhension commune des risques et des opportunités liés à l'adaptation aux changements climatiques, afin que les acteurs économiques puissent intégrer la résilience au cœur de leurs activités.

Le CPQ recommande les actions suivantes pour renforcer la politique québécoise en matière de développement vert et durable :

11 Ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie, Tableau de bord pour la mesure de l'économie verte au Québec, [disponible ici](#)

- **ENCOURAGER L'INNOVATION ET LA R-D** pour promouvoir le développement et l'intégration des technologies vertes ;
- **ACCÉLÉRER LA RENTABILITÉ DES INVESTISSEMENTS ENVIRONNEMENTAUX** en mettant en place des mesures pour accroître le rendement des investissements dans la performance environnementale et la réduction des émissions de GES, particulièrement pour les entreprises en concurrence mondiale ;
- **CONSOLIDER LE LEADERSHIP DU QUÉBEC DANS L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET LES TECHNOLOGIES PROPRES** en valorisant les produits verts et les ressources naturelles renouvelables ;
- **PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE** en optimisant l'utilisation des ressources tout au long du cycle de vie des produits et en assurant une gestion efficace des déchets par le biais de stratégies entrepreneuriales, d'innovations et de mesures de soutien financier ;
- **CRÉER DES SYNERGIES ENTRE LES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS** pour attirer des investissements dans l'économie verte.
- **ACCROÎTRE LE POIDS DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES APPELS D'OFFRES PUBLICS**, dans la foulée de la nouvelle stratégie gouvernementale des marchés publics, en ne priorisant plus systématiquement le plus bas soumissionnaire ;
- **ASSURER L'EFFICACITÉ DE LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE** en veillant à ce que la fiscalité verte favorise des comportements positifs sans alourdir le fardeau fiscal global ;
- **ÉTABLIR DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU CARBONE FAVORABLES** en s'assurant que celles entourant les allocations gratuites et les protocoles de crédits compensatoires ne minent pas la compétitivité des industries et évitent la fuite de carbone et de capitaux vers d'autres régions ;
- **ÉVALUER ET ANTICIPER LES DÉFIS DES MÉCANISMES DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** en restant proactif dans la recherche de solutions pour surmonter les obstacles potentiels ;
- **ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES**, en particulier les PME, dans l'évaluation des risques et l'identification de bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques.



2.3 TRANSITION ET COMPLÉMENTARITÉ ÉNERGÉTIQUES

Pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES, il est essentiel de favoriser la complémentarité des énergies, en appliquant le principe de « la bonne énergie au bon endroit pour le bon usage. »

Les secteurs économiques ont des réalités techniques et opérationnelles variées, qui nécessitent des approches adaptées pour réussir cette transition. De plus, le contexte énergétique au Québec s'est considérablement transformé au cours des dernières années. Pas plus tard qu'en 2019, Hydro-Québec disposait d'importants surplus pour plusieurs années. Aujourd'hui, le bilan énergétique du dernier plan d'approvisionnement montre que de nouveaux approvisionnements en énergie seront requis dès 2027, et que des besoins en puissance devront être comblés à compter de l'hiver 2027-2028. De toute évidence, les nouveaux besoins en énergie à plus faible empreinte carbone et propre seront considérables.

Pour le CPQ, afin de répondre à la demande et de limiter l'impact sur les prix, il est impératif de s'engager dans une approche proactive et de relâcher les contraintes à la croissance de l'offre. Parallèlement, il faut mettre en place un cadre propice à une consommation plus sobre et plus efficace de l'énergie. La réponse devra également contribuer à bâtir une économie plus innovante, plus compétitive et toujours plus résiliente, le tout dans le respect et au bénéfice des personnes et des communautés de toutes les régions du Québec.

Ainsi, le CPQ propose les mesures suivantes :

- **CONFIRMER LE RÔLE CENTRAL DE L'HYDROÉLECTRICITÉ** comme moteur de développement économique et avantage concurrentiel pour le Québec ;
- **ENCOURAGER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET À FAIBLE ÉMISSION** autres que l'hydroélectricité, comme le gaz naturel renouvelable (GNR), l'énergie solaire (y compris le solaire industriel et résidentiel), l'énergie éolienne, la biomasse et l'hydrogène. Le GNR, en particulier, s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et représente un levier de développement économique pour les régions du Québec. Il faut également assurer une veille sur toutes les sources d'énergie, y compris le nucléaire ;
- **PROMOUVOIR LES EFFORTS DE RÉNOVATION ÉCOÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS**, dont le parc locatif, et favoriser l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone ;
- **POURSUIVRE ET RENFORCER LES PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, ET TRAVAILLER À AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ÉNERGÉTIQUE.** Il est également crucial d'intégrer les nouvelles technologies numériques pour optimiser l'utilisation de l'énergie, notamment à travers **l'énergie 3.0 et 4.0**, qui combine les avancées énergétiques et numériques.

24 TRANSPORT DURABLE

La mobilité durable est un pilier fondamental du développement durable du Québec. Les enjeux de mobilité sont étroitement liés aux défis environnementaux, et influencent la productivité économique et la qualité de vie des citoyens. Le Québec a élaboré une politique de mobilité durable en collaboration avec divers acteurs, dont le CPQ.

Ainsi, conformément au Plan pour une économie verte 2030 (PEV2030) qui vise l'électrification et la conversion vers des énergies renouvelables, et par des initiatives visant la sobriété et l'efficacité énergétiques qui permettent d'accroître la disponibilité de l'énergie tout en réduisant la demande, le Québec continue ses efforts pour l'électrification de notre économie avec de nombreux projets de transports durable. Or, la promotion du transport durable est essentielle pour réduire les émissions de GES, notamment dans un secteur qui en est le plus grand émetteur.

Dans un contexte où le gouvernement du Québec intensifie ses efforts pour moderniser la gestion des infrastructures et accélérer la réalisation des projets tout en réduisant les coûts, le CPQ recommande les actions suivantes :



- **ÉTABLIR UN CADRE BUDGÉTAIRE PRÉVISIBLE ET AMBITIEUX À LONG TERME** pour le financement de la Politique de mobilité durable, incluant les coûts d'exploitation du transport collectif ;
- **SOUTENIR LA CONVERSION DES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES** pour améliorer leur efficacité énergétique ;
- **PLANIFIER ET SOUTENIR LES INFRASTRUCTURES INTERMODALES** pour le transport de marchandises ;
- **AMÉLIORER LE TRANSPORT COLLECTIF** en assurant une meilleure interconnexion entre les différents modes de transport et en optimisant l'accès à des zones mal desservies ;
- **RENFORCER LES PROGRAMMES D'ACQUISITION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION** et favoriser le virage numérique, notamment l'usage de l'intelligence artificielle ;
- **ENCOURAGER LA R-D ET LA COMMERCIALISATION D'INNOVATIONS QUÉBÉCOISES** visant à réduire les émissions de GES liées à la manutention et au transport de marchandises ;
- **FACILITER LA MUTUALISATION DE CERTAINS CENTRES DE DISTRIBUTION** pour diminuer les coûts de transport et compenser la faible densité de consommateurs dans certaines régions ;
- **DIVERSIFIER LES SOURCES DE REVENUS DES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT** en leur permettant de générer des revenus grâce au développement immobilier et à la valorisation des sites, par le biais de projets de développement conjoint.

Ces recommandations visent à renforcer le rôle du Québec dans la transition vers une mobilité durable tout en optimisant les ressources et les opportunités économiques dans le secteur des transports

2.5 DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

Les entreprises du secteur des ressources naturelles jouent un rôle crucial dans notre prospérité collective à travers plusieurs aspects. Elles contribuent à l'amélioration de notre qualité de vie en offrant des emplois généralement mieux rémunérés que la moyenne. Elles favorisent également la diversification de l'économie et stimulent le développement des régions, tout en renforçant nos échanges internationaux et notre richesse collective. Leur développement dépend entre autres d'un accès à de l'énergie propre et à des tarifs compétitifs.

Le Québec bénéficie d'une abondance de ressources naturelles variées réparties sur l'ensemble de son territoire, incluant des ressources minières, forestières et énergétiques dont le potentiel peut être mieux exploité. Dans ce contexte, deux enjeux indissociables et interdépendants doivent être pris en compte : d'une part, le rôle stratégique des ressources naturelles comme levier économique essentiel pour assurer notre prospérité collec-

tive, et d'autre part, l'importance de garantir une exploitation responsable, respectueuse de l'environnement et des communautés locales.

Le sol québécois, en particulier, regorge de minéraux critiques stratégiques (MCS) qui lui permettent de se démarquer sur la scène internationale, alors que la demande pour ces ressources ne cesse d'augmenter. Les MCS sont essentiels pour la transition énergétique et l'économie verte, car ils sont utilisés dans des technologies clés comme les batteries, les énergies renouvelables (éoliennes, panneaux solaires) et les systèmes de stockage d'énergie.

Le Québec se doit de devenir un chef de file de la production, de la transformation, de la valorisation et du recyclage des MCS, le tout selon une approche éthique et respectueuse des principes de développement durable.

2.6 PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX DE REMPLACEMENT DU REVENU



Les programmes de remplacement du revenu jouent un rôle clé dans la sécurité financière des travailleurs en cas de perte d'emploi et dans le bon fonctionnement du marché du travail. Les régimes de santé et sécurité au travail (SST) du Québec et d'assurance-emploi (RAE) du fédéral sont des régimes assurantiels dont il est important de préserver l'esprit et la mission. Il est essentiel qu'ils continuent de favoriser un retour rapide au travail. Ces régimes sont majoritairement financés par les employeurs, soit en totalité pour le régime de SST et à près de 60 % pour le RAE. Améliorer l'efficacité de ces programmes contribue donc à répondre aux besoins des employeurs et des employés, tout en contrôlant les coûts liés à la masse salariale et en soutenant l'activité économique et la disponibilité de la main-d'œuvre.

Santé et sécurité au travail

Le régime de SST doit conserver sa vocation assurantielle, en se concentrant sur les risques liés au milieu de travail et en évitant de s'étendre à des situations non professionnelles. Son administration doit rester responsable et équitable, et respecter les principes fondamentaux du régime pour assurer une indemnisation juste et éviter les iniquités entre travailleurs et employeurs. Les dispositions doivent encourager un retour au travail rapide, durable et sécuritaire. Il est également crucial de faciliter l'assignation temporaire vers des emplois adaptés, afin de favoriser la réadaptation des employés. La collaboration et la flexibilité sont essentielles pour améliorer la productivité, créer de la richesse et préserver la santé des citoyens.

Le CPQ soutient les mesures suivantes :

- **UN RÉGIME DE SST FLEXIBLE, ÉQUITABLE ET ÉVOLUTIF** qui favorise un retour au travail rapide et durable, prévient la chronicité et contribue à la santé et à la prospérité des Québécois ;
- **L'INTÉGRATION DE LA PRÉVENTION COMME VALEUR CENTRALE** dans les milieux de travail, avec une prise en charge efficace par les employeurs ;
- **UN MEILLEUR SOUTIEN POUR LES TRAVAILLEURS ET LES EMPLOYEURS**, y compris la santé physique et psychologique, et la reconnaissance des facteurs non liés au travail ;
- **UN RÉGIME DE SST QUI S'ADAPTE AUX RÉALITÉS CONTEMPORAINES** comme les défis liés aux changements climatiques ou les situations particulières des personnes nouvellement arrivées au Québec.

Assurance-emploi

Le principal objectif du régime d'assurance-emploi (RAE) est d'offrir un soutien financier en cas de perte d'emploi et d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi. Il est crucial que le RAE conserve son caractère d'assurance et ne devienne pas un programme de soutien social.

Le CPQ propose les actions suivantes :

- **ACCROÎTRE LES MESURES ACTIVES COMME LA FORMATION ET L'AIDE À L'EMPLOI**, afin de produire des effets positifs durables sur le marché du travail. L'accès à l'assurance-emploi devrait être accompagné de programmes de formation pour développer les compétences ;
- **PERMETTRE AUX TRAVAILLEURS DE SUBVENIR À LEURS BESOINS DURANT LEUR FORMATION** sans que les prestations réduisent les incitations à travailler ;
- **ADAPTER LES MESURES DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT** aux besoins des personnes sans emploi et de celles déjà en emploi ;
- **OFFRIR UN CONGÉ DE COTISATION À L'ASSURANCE-EMPLOI** aux employeurs qui investissent dans la formation de leurs employés ;
- **OPTIMISER LES POLITIQUES DE FORMATION LORS DE PÉRIODES DE TRAVAIL PARTAGÉ** ;
- **EFFECTUER UNE ÉVALUATION RIGOUREUSE DES COÛTS ET DE L'IMPACT SUR LES COTISATIONS DE TOUTE MODIFICATION** visant à rendre le RAE plus accessible, notamment pour les travailleurs atypiques et autonomes ;
- **RÉVISER LE FINANCEMENT DU RAE** pour une répartition plus équitable des coûts entre les individus, les entreprises et les gouvernements, afin de partager la responsabilité de l'employabilité ;
- **INSTAURER UNE GESTION TRIPARTITE** du régime d'assurance-emploi ;
- S'assurer que le **FINANCEMENT DE TOUTE MESURE À CARACTÈRE SOCIAL** ajoutée au RAE soit **ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**.

③

Offrir une
meilleure chance
pour tous





Réduire les inégalités est un objectif crucial pour le Québec, particulièrement dans les domaines de l'éducation, de l'aménagement du territoire et du marché du travail. Actuellement, près de la moitié de la population québécoise se trouve en situation d'analphabétisme fonctionnel, ce qui représente un frein majeur à la formation, à la requalification professionnelle et à l'augmentation de la productivité de notre capital humain.

Le décrochage scolaire, quant à lui, entraîne des coûts économiques et sociaux importants, estimés à 14 milliards de dollars, en raison des pertes fiscales et de l'augmentation des dépenses sociales associées.

En matière de développement régional, le Québec doit faire face aux défis de l'étalement urbain et de l'équité dans l'accès aux services. Une approche cohérente et intégrée de l'aménagement du territoire est essentielle pour soutenir la croissance économique tout en réduisant les disparités régionales.

Enfin, le marché du travail doit devenir encore plus inclusif en s'ouvrant davantage aux groupes sous-représentés, notamment les personnes issues des Premières Nations, les nouveaux arrivants, les communautés LGBTQ+ et les personnes en situation de handicap. Pour favoriser l'inclusion, il est indispensable de simplifier l'accès aux programmes d'aide et de développer une culture d'équité et de diversité dans les milieux de travail.

3.1 S'ATTAQUER À L'ENJEU DE LA LITTÉRATIE ET DE LA NUMÉRATIE

La capacité de produire, de comprendre et de traiter l'information est aujourd'hui essentielle pour pouvoir participer pleinement à la vie en société, sur les plans social et économique, et s'adapter aux changements technologiques qui transforment notre économie.

Au Québec, près d'une personne sur deux est en situation d'analphabétisme. Ce chiffre exprime à lui seul une situation de crise. Il complexifie toute possibilité de formation ou de requalification.

Une plus faible littératie de la population québécoise représente un défi majeur avec des répercussions économiques significatives. En effet, les compétences limitées d'une population en lecture, en écriture et en compréhension de l'information ont un impact direct sur la productivité, l'innovation et la compétitivité du marché du travail.

Selon les estimations de la Fondation pour l'alphabétisation, un rattrapage du retard en littératie par rapport à

l'Ontario pourrait générer des retombées économiques positives de 4,9 milliards de dollars sur le PIB québécois¹². Le déficit en littératie affecte de multiples aspects de l'économie. Les individus ayant des compétences limitées rencontrent davantage de difficultés à accéder à des emplois bien rémunérés, ce qui réduit leur contribution au développement économique. Par ailleurs, des entreprises québécoises signalent régulièrement que les lacunes en littératie freinent l'efficacité et la qualité des services offerts. Dans un contexte de transition numérique et de transformation du marché du travail, l'impact de la faible littératie devient encore plus préoccupant.

Investir dans l'amélioration de la littératie de la population québécoise n'est pas seulement une mesure sociale, mais également un levier économique puissant. Une main-d'œuvre mieux formée et plus compétente favorise l'innovation, réduit les coûts liés aux erreurs et améliore la performance globale des entreprises.

12 Fondation pour l'alphabétisation, *Consultations prébudgétaires – Réduire les écarts de diplomation pour la vitalité économique du Québec*, 2024.

Ainsi, pour améliorer de manière générale les capacités en littératie et numératie au Québec, le CPQ recommande :

LE RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT EN CLASSE

- Adopter des méthodes pédagogiques efficaces basées sur des approches pédagogiques éprouvées qui favorisent le développement de la littératie et de la numératie, comme l'apprentissage différencié et l'enseignement explicite ;
- Former les enseignants de façon continue sur les meilleures pratiques en matière de développement de la littératie et de la numératie, et les encourager à utiliser des stratégies adaptées aux besoins individuels des élèves ;

UN SOUTIEN INDIVIDUALISÉ

- Développer des programmes de remédiation pour soutenir les élèves, mais aussi pour les personnes qui rencontrent des difficultés particulières liées à la littératie ou la numératie, dont des tutorats et des séances de soutien ciblées ;

LA CRÉATION DE PROGRAMMES DE FORMATION CIBLÉS

- Offrir des formations sur les compétences essentielles adaptées aux réalités du milieu de travail ;
- Intégrer des technologies d'apprentissage comme des plateformes virtuelles ou des outils immersifs ;
- Utiliser des outils d'évaluation diagnostiques pour identifier les besoins particuliers des élèves et adapter les interventions en conséquence.



De plus, 22 ans se sont écoulés depuis l'adoption, en mai 2002, de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Depuis, les lieux et modes d'apprentissage se sont diversifiés avec l'essor de la formation en ligne et des plateformes numériques, souvent issues du secteur privé en pleine croissance des technologies éducatives. L'offre de formations courtes et de microcertifications connaît une expansion significative. Parallèlement, la complexité croissante de l'écosystème éducatif favorise l'émergence de nouvelles approches pédagogiques, avec des parcours d'apprentissage de plus en plus personnalisés et flexibles, adaptés aux besoins variés des individus. Enfin, les conditions de vie des adultes se diversifient et se complexifient, créant de nombreux obstacles à leur participation à des activités d'apprentissage devenues pourtant cruciales dans une société où les connaissances et les compétences sont des leviers clés du développement individuel et collectif. Si la mise à jour continue des acquis est une exigence pour tous, certains groupes demeurent vulnérables à la marginalisation, voire à l'exclusion. Ces constats rappellent que garantir le droit à l'éducation pour tous les adultes reste un défi fondamental à relever.

Dans ce contexte, le CPQ recommande l'adoption d'une nouvelle politique et d'un plan d'action en éducation des adultes et formation continue qui tiennent compte de la diversité des besoins des apprenants. Cette politique doit reconnaître les contributions complémentaires de divers acteurs, notamment les réseaux public, syndical, communautaire et associatif, ainsi que les entreprises (formation en milieu de travail).

3.2 DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le décrochage scolaire est un problème qui affecte notre société. L'une des premières incidences négatives de ce fléau réside dans l'écart de revenus au cours d'une vie, qui s'avère important entre les personnes sans diplôme et celles qui ont réussi à en obtenir un. Ce fléau entraîne également des pertes importantes pour les gouvernements, à travers la perception d'impôts, les cotisations à l'assurance-emploi et le coût en prestations d'assurance-emploi, puisque le taux de chômage est plus élevé parmi les décrocheurs. Les impacts sociaux pour les personnes et les coûts afférents pour la société font aussi partie de l'équation : les décrocheurs bénéficient davantage de l'aide sociale, tout en étant plus à risque de développer des problèmes de santé et des problèmes sociaux (dépendance, criminalité, etc.).

En tenant compte des impacts économiques et sociaux du décrochage scolaire, le coût global pour le Québec est estimé à 14 milliards de dollars ¹³.

La lutte contre le décrochage scolaire nécessite une approche coordonnée et proactive, qui implique la collaboration entre les écoles, les acteurs sociaux et économiques, ainsi que les gouvernements pour créer un environnement favorable à la réussite de tous les élèves.



Ainsi le CPQ recommande les mesures suivantes :

LE RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

- Améliorer le soutien pédagogique en offrant un soutien supplémentaire aux élèves en difficulté, comme des tutorats ou des programmes de rattrapage ;
- Diversifier les méthodes d'enseignement en utilisant des approches pédagogiques variées, dont des méthodes d'apprentissage actives et participatives, pour répondre aux besoins différents des élèves ;

LA PROMOTION DE L'ENGAGEMENT ET DE LA MOTIVATION

- Créer un environnement scolaire inclusif et positif pour que chaque élève se sente valorisé et impliqué ;
- Encourager les activités extrascolaires qui peuvent aider à développer des compétences, à renforcer les liens sociaux et à augmenter l'engagement scolaire ;

L'INTERVENTION PRÉCOCE

- Identifier les signes de décrochage en surveillant les signes précurseurs, comme les absences fréquentes ou les baisses de performance, et intervenir rapidement ;
- Mettre en place des programmes de prévention pour soutenir les élèves à risque dès le début ;

LE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

- Offrir un soutien psychologique pour aider les élèves à gérer le stress, l'anxiété et d'autres problèmes personnels ;
- Renforcer les compétences sociales en proposant des programmes ciblant les compétences sociales et émotionnelles des élèves.

¹³ Daphnée Dion-Viens, *Le décrochage scolaire coûterait 14 milliards \$ par année au Québec*, Journal de Québec, 17 janvier 2024, disponible [ici](#).

3.3 REQUALIFICATION, RECONNAISSANCE ET REHAUSSEMENT DES COMPÉTENCES

Au Québec, le marché du travail a connu de nombreuses transformations au cours des dernières années. En raison de celles-ci, il existe un bassin relativement important de potentiels travailleurs qui n'arrivent pas à trouver un emploi, malgré les nombreux postes vacants affichés, ou à progresser au sein de leur entreprise. La requalification des travailleurs peut s'avérer la solution dans de telles situations. Un effort peut être déployé pour que les travailleurs acquièrent de nouvelles compétences ou qualifications, afin qu'ils puissent trouver un emploi ou changer de métier, s'adapter à de nouvelles exigences dans leur poste actuel ou se préparer à rejoindre des secteurs en croissance. Cette démarche peut être volontaire, lorsque les employés souhaitent progresser ou changer de carrière, ou rendue nécessaire par des changements économiques, technologiques ou organisationnels, comme la disparition de certains métiers ou la numérisation.

La requalification peut inclure des formations formelles, des stages, des apprentissages en entreprise ou des formations en ligne, et elle est souvent soutenue par des initiatives gouvernementales, des subventions ou des programmes de formation continue proposés par les employeurs.

Dans ce contexte, le CPQ propose que le gouvernement du Canada, qui est responsable du RAE, élargisse la portée des mesures actives qui inciteraient les prestataires à utiliser leur période de transition entre deux emplois pour suivre des formations. Cela permettrait de requalifier les travailleurs qui quittent un secteur en déclin pour se joindre à un autre en forte demande, ou de rehausser les compétences de ceux qui sont appelés à exercer des tâches plus complexes au sein d'un même secteur.

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), tant pour les personnes sans diplôme que pour celles ayant une formation obtenue à l'étranger, revêt une importance cruciale dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre au Québec. En valorisant les compétences réelles des travailleurs, la RAC permet d'obtenir

une meilleure adéquation entre les qualifications disponibles et les besoins des employeurs, contribuant ainsi à une économie plus productive et résiliente.

Par ailleurs, le développement et l'amélioration des compétences tout au long de la vie sont essentiels pour garantir la compétitivité et l'adaptabilité d'une économie moderne face aux défis technologiques et sociaux. Ainsi, pour le CPQ, le RAE devrait également aider les employeurs dans leurs efforts de formation, puisque des employés formés ont moins de risque de se retrouver sans emploi. Le gouvernement pourrait donc octroyer des baisses de cotisations aux employeurs qui prennent en charge la formation de leurs employés, à l'instar du Programme de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi pour ceux qui offrent un régime d'assurance-invalidité de courte durée.



3.4 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



L'aménagement du territoire offre des occasions d'associer le développement socioéconomique et la protection de l'environnement. Il nécessite une vision intégrée, globale et cohérente, ainsi qu'une coordination efficace entre les diverses instances régionales et interrégionales. Après la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires, qui était un pas dans la bonne direction, le Québec est actuellement en train de réaliser sa Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT). Le développement et l'aménagement des villes et des villages, ainsi que la revitalisation des centres-villes, devraient viser une densification attrayante et adaptée, une mixité des activités économiques et une diversification des options de transport. Cette approche favorise une mobilité améliorée et une logistique optimisée, avec des avantages économiques, sociaux et environnementaux, tout en rehaussant la qualité de vie des citoyens. De telles actions nécessitent un alignement des politiques d'aménagement du territoire avec les politiques publiques connexes, comme la Politique de mobilité durable 2030 et le Plan pour une économie verte 2030.

Les centres-villes, essentiels à la vie sociale et à la diversité socioéconomique, sont amenés à évoluer, que ce soit dans les grandes métropoles ou les petites localités. De plus, le financement des municipalités, actuellement axé principalement sur les taxes foncières, peut encourager l'étalement urbain et une concurrence entre municipalités pour attirer de nouveaux développements, souvent au détriment du réaménagement et d'une utilisation plus efficace du sol. Il est donc souhaitable de réexaminer et de diversifier les modes de financement des municipalités.

Pour que l'aménagement intégré du territoire contribue de manière significative à la prospérité durable du Québec, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :

- Intégrer les objectifs économiques et les objectifs de bien-être, de qualité de vie des citoyens et de lutte contre les changements climatiques ;
- Collecter des données et des indicateurs pertinents permettant de broser un portrait complet de la situation, notamment en ce qui concerne l'étalement urbain et les besoins en infrastructures et services ;
- Assurer une cohérence nationale, régionale et locale dans la planification de l'aménagement territorial, tout en respectant l'autonomie des municipalités et les réalités locales, afin d'éviter les coûts liés à l'étalement urbain et de renforcer la complémentarité des chaînes d'approvisionnement ;
- Veiller à l'alignement avec les différentes stratégies gouvernementales liées à l'aménagement du territoire, comme le Plan pour une économie verte, la Politique de mobilité durable et la Stratégie de développement durable, tout en assurant une cohérence réglementaire et des outils de planification ;
- Documenter les mesures écofiscales que les milieux municipaux peuvent mettre en place et évaluer leurs limites juridiques, politiques, économiques et d'acceptabilité sociale.

Dans la foulée de l'évolution socioéconomique, notamment due à l'essor du numérique et aux transformations sociales induites par la pandémie de COVID-19, les effets d'agglomération et la répartition des activités territoriales seront nécessairement modifiés. Pour le CPQ, cela représente une occasion pour les régions de diversifier leur économie.

Pour soutenir le développement économique régional, le CPQ recommande en priorité :

- D'assurer le déploiement efficace de l'internet haute vitesse en région, comme convenu par les différents paliers de gouvernement et les entreprises de télécommunications ;
- D'identifier les projets clés en matière de transport régional, collectif, aérien et ferroviaire, qui sont cruciaux pour la vitalité économique des villes de petite et moyenne taille, ainsi que pour renforcer les échanges interrégionaux ;
- De développer des stratégies pour améliorer la contribution du transport aérien et des aéroports à la prospérité des régions du Québec ;
- De mettre en œuvre des initiatives sectorielles ou locales pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre en région, notamment à travers des politiques d'immigration adaptées.

3.5 CULTURE D'ENTREPRISE INCLUSIVE

Aujourd'hui, les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) occupent une place centrale dans la stratégie de nombreuses entreprises, en raison de leur influence considérable sur la performance financière, la réputation et la durabilité à long terme. En répondant aux attentes des parties prenantes, en anticipant les risques et en saisissant les opportunités, les entreprises peuvent renforcer leur résilience, accroître leur compétitivité et assurer leur succès à long terme.

La grande majorité des employeurs reconnaissent les avantages indiscutables d'un personnel diversifié et d'un environnement de travail inclusif. Les personnes éloignées du marché du travail (Premières Nations et Inuits, personnes en situation de handicap, membres de la communauté LGBTQ+, personnes racisées, etc.) ainsi que les femmes sont plus souvent touchées par des enjeux liés à l'égalité et à l'équité dans leur milieu de travail.

L'inclusion en emploi des différentes composantes de notre société est une valeur fondamentale qui entraîne des retombées dans tous les secteurs d'une entreprise et peut constituer un avantage concurrentiel. Selon

une étude de Deloitte, lorsque les membres d'une entreprise se sentent inclus et pensent que leur organisation se soucie de la diversité, leur capacité d'innovation augmente de 83 % et leur capacité à travailler en équipe, de 42 %. Une culture inclusive offre ainsi à chaque employé un environnement prospère dans lequel cette personne est non seulement appréciée à sa juste valeur, mais également encouragée à se dépasser, à innover et à collaborer. Tout le monde y gagne ainsi.

En outre, différentes personnes, de multiples points de vue et diverses façons de penser sont essentiels pour encourager l'innovation. Les entreprises doivent être le reflet de leur clientèle et de la société dans son ensemble. Il est donc tout à fait logique d'investir dans les membres du personnel et de s'assurer qu'ils se sentent inclus, valorisés et outillés pour réussir.

Cependant, beaucoup d'entreprises peinent à exploiter pleinement ces avantages. Ces entreprises ont admis rencontrer des difficultés à traduire leurs convictions sur la diversité en actions concrètes d'inclusion.

Pour remédier à cette situation, il est nécessaire de :

- **FACILITER** l'intégration complète sur le marché du travail des personnes sous-représentées, dont les membres des Premières Nations, les immigrants, les personnes judiciarisées, les personnes en situation de handicap, les membres de la communauté LGBTQ+, ainsi que les femmes dans certains secteurs encore dominés par les hommes ;
- **SIMPLIFIER** l'accès aux programmes d'aide pour les employeurs en créant un guichet unique dédié à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), qui centraliserait les informations sur les mesures et les aides financières gouvernementales, les services d'accompagnement pour l'intégration de ces groupes éloignés du marché de l'emploi, et l'offre d'experts-conseils pour les employeurs ;

- **ENCOURAGER** les entreprises, par le biais d'incitations financières, à solliciter un conseiller en EDI pour développer une culture organisationnelle inclusive et des politiques favorisant la diversité ;
- **ASSURER** la collecte d'information sur les meilleures pratiques en matière d'EDI et les avantages associés à leur mise en œuvre, et veiller à la diffuser.

Cette approche vise à renforcer l'inclusion sur le marché du travail et à promouvoir un environnement propice à la diversité.





4

Renforcer et maintenir les ponts



Dans un contexte économique mondial en pleine transformation, le Québec se trouve à un carrefour stratégique pour renforcer ses partenariats commerciaux, optimiser ses chaînes d'approvisionnement et consolider ses collaborations économiques. La province, caractérisée par sa petite économie ouverte, dépend fortement de ses exportations et de son intégration dans les chaînes mondiales de valeur.

La crise sanitaire récente a révélé l'importance de rapatrier ou de rapprocher certaines chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les secteurs stratégiques comme l'alimentation et le biomédical, afin de garantir une plus grande résilience économique. Le contexte politique fluctuant aux États-Unis, principal marché pour le Québec qui y dirige près des trois quarts de ses exportations, accentue l'importance de renforcer les liens économiques existants tout en diversifiant les partenaires commerciaux des entreprises québécoises.

Le développement des échanges avec l'espace francophone, qui compte 321 millions de personnes dans le monde générant 20 % du commerce mondial et 16 % du

PIB mondial, représente une opportunité significative pour le Québec. De plus, la collaboration économique avec les Premières Nations pourrait ajouter 2 milliards de dollars au PIB québécois, tout en contribuant à réduire les écarts de revenus des Autochtones et à augmenter leur taux d'emploi.

Pour s'adapter aux nouvelles dynamiques commerciales et aux défis géopolitiques, il est essentiel de diversifier les marchés internationaux, de moderniser les infrastructures logistiques et d'améliorer l'accès à l'information et au financement pour les entreprises. Ces mesures renforceront la position du Québec en tant qu'acteur clé sur la scène économique mondiale.

4.1 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX ET LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Le Québec, par sa position géographique, sa population et la taille de son économie, est considéré comme une petite économie ouverte dont la croissance repose en grande partie sur sa capacité à exporter et à s'intégrer dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le commerce international s'avère donc une source de prospérité, qui nécessite un système productif à la fois efficace et innovant. Cependant, l'actualité récente, dont la pandémie qui a engendré des fermetures et des ruptures d'approvisionnement, a mis en lumière la nécessité de privilégier l'achat local dans certaines industries stratégiques, notamment dans les secteurs alimentaire et biomédical. Ces événements ont encouragé le Québec, depuis quatre ans, à rapatrier ou à rapprocher certaines chaînes d'approvisionnement. L'objectif consiste à renforcer les secteurs stratégiques pour garantir une plus

grande stabilité économique et maximiser les bénéfices environnementaux liés à une production plus proche de la distribution, tout en favorisant l'utilisation d'énergies plus vertes.

Les annonces récentes de l'administration Trump, comprenant des baisses significatives des taux d'imposition et l'adoption de mesures protectionnistes sur les tarifs douaniers, appellent une réponse rapide et stratégique de notre part. Pour relever ce défi, il est impératif de mettre en œuvre des actions concrètes, notamment en allégeant le fardeau fiscal de nos entreprises, en appliquant des mesures douanières ciblées aux entreprises américaines lorsque cela s'avère nécessaire, et en réduisant les barrières au commerce interprovincial.



Ces ajustements stratégiques sont cruciaux pour dynamiser notre économie, renforcer la compétitivité de notre tissu entrepreneurial et assurer la résilience de nos entreprises face aux défis externes croissants. Ils permettront également de consolider notre position économique dans un environnement international en pleine mutation.

La reconfiguration des relations commerciales mondiales est toujours en cours, et le Québec doit viser un équilibre entre la diversification de ses fournisseurs et partenaires économiques et la compétitivité de sa production nationale et la gestion de ses stocks. Une telle approche est cruciale, car l'interdépendance économique est souvent assortie de risques géopolitiques.

Cette reconfiguration passe également par un renforcement des échanges et des collaborations économiques avec les autres provinces canadiennes, qui nécessitent la levée des barrières au commerce interprovincial.

Pour maximiser les avantages du commerce national et international, le CPQ recommande les actions suivantes :

- **INVESTIR DANS LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DES MARCHANDISES** pour accroître l'efficacité, l'interopérabilité et l'intermodalité des pôles logistiques, et renforcer ainsi le rôle du Québec dans le commerce international ;
- **FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS EXTERNES** pour mieux intégrer les entreprises québécoises aux chaînes de valeur mondiale et faire en sorte que le Québec redevienne un exportateur net ;
- **DIVERSIFIER LES MARCHÉS INTERNATIONAUX** en renforçant la collaboration avec les États américains voisins, en développant la présence du Québec dans les autres États américains où celle-ci reste limitée et en explorant de nouveaux marchés dans le monde ;
- **ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DU QUÉBEC DANS L'ESPACE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCOPHONIE**, en développant de nouveaux partenariats pour les échanges de biens, de services, d'investissements et de main-d'œuvre ;
- **POURSUIVRE LES EFFORTS POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION** ainsi que le soutien stratégique et financier, pour accompagner les entreprises dans leur croissance à l'international ;
- **RENFORCER LE COMMERCE INTERPROVINCIAL** en harmonisant les cadres réglementaires, pour une meilleure cohésion et la solidité de l'économie canadienne.

4.2 L'ESPACE ÉCONOMIQUE FRANCOPHONE (APF)

Dans un environnement économique marqué par une intense concurrence et une pénurie de main-d'œuvre, la langue française représente à la fois un atout et un potentiel de développement d'affaires pour les entreprises du Québec. Par sa langue, le Québec doit devenir la porte d'entrée de l'Amérique du Nord pour nos partenaires francophones, ainsi qu'un tremplin vers l'Afrique, l'Europe, l'Asie et ailleurs dans le monde pour nos alliés stratégiques dans des secteurs d'avenir comme les technologies, les énergies renouvelables et les infrastructures.

Pour mettre les choses en perspectives, la francophonie représente 321 millions de personnes, 20 % du commerce mondial de marchandises et 16 % du PNB mondial. En outre, le français arrive au troisième rang des langues d'affaires les plus utilisées dans le monde. Le potentiel économique à saisir est donc énorme pour nos entreprises.

Pour le CPQ, l'Alliance des patronats francophones (APF) représente le fer de lance d'un positionnement stratégique visant à soutenir les entreprises québécoises dans leur développement d'affaires. Les initiatives suivantes seront à mettre de l'avant dans les années à venir :

- **AMÉLIORER LES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS** en participant aux diverses initiatives de l'APF en matière de formation professionnelle, un enjeu qui touche particulièrement les employeurs du Québec et du Canada ;
- **FAVORISER LA RENCONTRE ENTRE DES CHEFS D'ENTREPRISES** de différentes nationalités en organisant des activités comme des missions commerciales, en plus de participer aux événements annuels de la francophonie économique (Rencontre des entrepreneurs francophones, Sommet de l'Organisation internationale de la francophonie, etc.), le tout afin de dynamiser les échanges et les flux économiques dans l'espace francophone ;
- **DÉVELOPPER DES OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES** en stimulant la création de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités d'affaires pour les entreprises de l'espace francophone et du Québec. Avec l'essor de nouvelles industries liées aux nouveautés technologiques (intelligence artificielle, automatisation, etc.) et au développement durable, il est possible de jouer un rôle précurseur pour permettre aux entreprises de l'espace francophone d'être des acteurs de premier plan dans ces domaines.



4.3 PREMIÈRES NATIONS ET INUITS

À l'heure actuelle, tant au Québec qu'au Canada, les relations d'affaires entre entreprises allochtones et autochtones sont loin d'avoir atteint leur plein potentiel. Or, la réconciliation avec les Premières Nations ne se fera pas sans une réconciliation économique. Rapprocher les différentes communautés pourrait permettre d'accroître notre prospérité commune et de trouver ensemble des solutions à des problématiques globales. Par exemple, combler l'écart de productivité entre la main-d'œuvre autochtone et allochtone entraînerait des retombées économiques importantes et permanentes qui profiteraient à l'ensemble du Canada. Au Québec, en faisant des investissements appropriés dans l'éducation et la formation et en offrant un accès égal aux possibilités économiques, il serait possible de combler les écarts en matière de revenu moyen d'emploi et de taux d'emploi. L'augmentation du PIB québécois qui en découlerait est estimée à 2 milliards de dollars, selon les données du recensement de 2021.

Dans ce contexte, le CPQ suggère les mesures suivantes :

- **DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE EN COLLABORATION AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS** pour relever les défis communs, tant pour les peuples autochtones que pour les allochtones ;
- **SAISIR TOUTES LES OCCASIONS POUR NOS COMMUNAUTÉS D'AFFAIRES AFIN DE CRÉER DES LIENS** qui seront à prioriser par le CPQ et qui pourront mener à la réalisation de projets économiques significatifs favorisant les relations d'affaires.



4.4 COLLABORATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS AU CANADA, AU QUÉBEC ET À L'ÉTRANGER

Une vie en société harmonieuse implique l'intervention de nombreux acteurs qui vont des gouvernements aux organisations de la société civile, en passant par les citoyens. En matière d'économie, la collaboration entre les gouvernements et les organisations patronales est nécessaire pour accroître la prospérité. Les retombées peuvent être positives en matière de développement économique, d'emploi et d'amélioration du climat d'affaires. De plus, les gouvernements sont aussi appelés à prendre des décisions politiques, sociales ou géopolitiques qui, à terme, peuvent avoir des répercussions économiques.

Le Canada évolue dans un contexte géopolitique tendu, marqué par une polarisation des enjeux économiques et politiques chez son voisin et principal allié, à savoir les États-Unis. L'élection en novembre 2024 du candidat républicain à la présidence ne sera pas sans conséquences pour nos relations économiques et commerciales. Le Canada et le Québec devront se montrer vigilants pour défendre leurs intérêts économiques dans le cadre des probables négociations à venir de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique.

De plus, les cinq dernières années ont été marquées par l'éclosion de conflits, principalement en Europe et au Moyen-Orient. Ceux-ci ont un coût humain dramatique, mais également un effet négatif sur l'économie mondiale, en particulier sur les chaînes d'approvisionnement et les ressources énergétiques. Dans le Nord canadien, l'hostilité et les rivalités politiques au sujet de l'Arctique doivent amener le gouvernement du Canada à des actions proactives pour protéger ses intérêts économiques et sociaux pour les années à venir. À cet égard, les dépenses en défense, nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), peuvent renforcer notre sécurité nationale et régionale tout en contribuant à améliorer nos relations avec notre voisin américain et au développement industriel. Il est nécessaire d'élaborer rapidement et de mettre en œuvre une nouvelle stratégie canadienne



relative à la défense, en lien avec notre base industrielle, et d'utiliser les achats de la défense nationale pour renforcer le tissu industriel canadien et l'innovation, tout en développant notre résilience et notre sécurité nationale et régionale. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral peut compter sur l'appui des milieux économiques pour définir la stratégie et les meilleures mesures à prendre pour la défense des intérêts canadiens.

Le gouvernement du Québec, ainsi que diverses organisations internationales comme l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), qui regroupe de nombreux États membres, sont aussi des partenaires avec lesquels le CPQ propose de mieux collaborer. Accroître les échanges économiques entre États francophones, protéger et promouvoir le français, faciliter la mobilité dans l'espace francophone et accroître l'innovation sont autant d'enjeux communs pour lesquels les patronats sont des partenaires pour les gouvernements.

Ainsi, le CPQ recommande de bonifier les actions suivantes, en collaboration avec les différents gouvernements :



- **FAVORISER LA CONCERTATION SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES**, en permettant aux organisations patronales de participer davantage à des consultations ou à des commissions gouvernementales pour apporter leur expertise sur les politiques économiques, fiscales, sociales et diplomatiques ;
- **MISER SUR DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)** pour des infrastructures ou des initiatives économiques, dans lesquels le secteur privé et le gouvernement collaborent pour financer et développer des projets d'intérêt commun (transports, énergie, innovation, etc.) ;
- **CRÉER DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES INITIATIVES POUR FAVORISER L'EMPLOI ET L'INTÉGRATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL** grâce à la collaboration entre les gouvernements et les organisations patronales, notamment dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre ;
- **FOURNIR DES CONSEILS ET UNE VEILLE ÉCONOMIQUE** aux gouvernements, notamment des analyses et des données pour favoriser une prise de décisions économiques éclairées. Par sa présence sur le terrain, le CPQ peut plus facilement identifier les besoins et les défis du secteur privé, notamment en matière de compétitivité internationale et de développement technologique, et alerter les gouvernements à cet égard ;
- **PARTICIPER AU DIALOGUE SOCIAL** avec les syndicats et les gouvernements, notamment pour négocier des accords collectifs sur le droit du travail, les salaires et les conditions de travail ;
- **PROMOUVOIR L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ** dans des secteurs stratégiques, grâce à des subventions, des crédits d'impôt ou des programmes de recherche et développement.

Cette collaboration permet à la fois aux gouvernements de bénéficier de l'expertise et des ressources du secteur privé et aux entreprises d'influencer les politiques publiques dans un cadre gagnant-gagnant.

4.5 DIALOGUE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE

L'acceptabilité et la stabilité sociales sont incontournables pour la réussite des projets publics et privés. Que ce soit pour des projets de valorisation du territoire québécois, de ressources énergétiques et minérales, de transport ou de développements industriels et commerciaux, il est essentiel d'avoir un équilibre optimal dans les politiques publiques, en particulier dans les domaines du développement durable et du dialogue social. Ainsi, le CPQ souligne l'importance de renforcer les outils de communication et de dialogue entre les parties prenantes.

Pour les processus de consultation officiels, il est crucial d'assurer une prévisibilité à chaque étape du projet, et de promouvoir une transparence accrue quant aux retombées économiques, financières, environnementales et sociales des projets pour les collectivités concernées. Le CPQ insiste sur la nécessité de bien comprendre et de cerner les conditions qui favorisent l'acceptabilité sociale, afin de concilier les divers intérêts de manière constructive et saine pour le débat public.

Pour garantir une cohésion et une acceptabilité sociale qui soutiennent l'avancement du Québec, les actions suivantes sont recommandées :

- **COMMUNIQUER CLAIREMENT** les avantages et les coûts globaux des projets de développement, en facilitant la compréhension de leurs attributs économiques ;
- **VALORISER** les initiatives des entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale (normes ESG) et encourager leur adoption à grande échelle ;
- **PROMOUVOIR LES MEILLEURES PRATIQUES** et élaborer des approches de concertation qui favorisent une compréhension collective des intérêts communs ;
- **DÉVELOPPER UNE CULTURE SCIENTIFIQUE ET CRITIQUE** et promouvoir l'éducation économique ;
- **ASSURER UNE TRANSITION CLIMATIQUE JUSTE**, en tenant compte de l'impact important des mesures de lutte contre les changements climatiques et de la transition écologique sur les milieux de travail et les collectivités, en encourageant notamment le dialogue social.



Conclusion

Face aux défis économiques, sociaux et environnementaux qui se dessinent à l'horizon 2027, il est impératif que le Québec adopte une approche proactive et collaborative dans l'élaboration de ses politiques économiques. Non seulement la transformation numérique, la transition énergétique, la reconfiguration des relations économiques internationales et l'évolution démographique posent des défis complexes, mais elles offrent aussi des opportunités uniques pour rendre notre économie plus productive et plus compétitive à l'échelle internationale. Le succès de notre ambition repose, entre autres, sur notre capacité à bâtir des ponts entre les secteurs public et privé, à soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat, et à promouvoir une culture de formation continue pour accroître les forces et les capacités de nos entreprises.

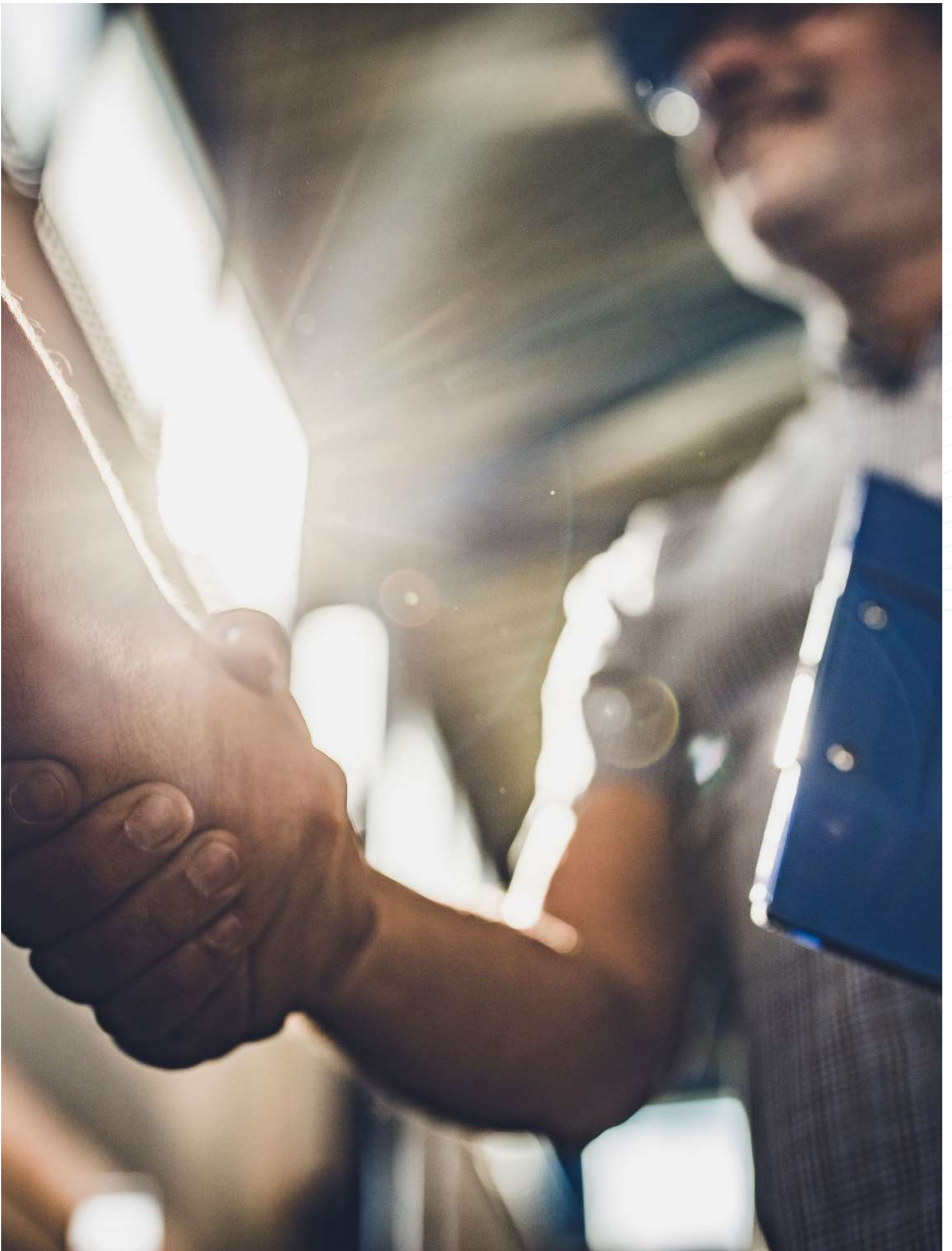
Rappelons que le Québec possède d'immenses atouts pour améliorer sa prospérité, entre autres des ressources naturelles riches, une expertise reconnue en

technologies vertes et un capital humain en pleine évolution.

En s'appuyant sur une fiscalité favorable à l'investissement, une gestion rigoureuse des finances publiques et un renforcement des chaînes d'approvisionnement, le Québec peut non seulement maintenir son rôle de leader économique et accroître sa productivité, mais aussi devenir un modèle en matière de développement durable. Ensemble, entreprises, gouvernements et citoyens, mobilisons-nous pour améliorer notre environnement d'affaires, construire un avenir dans lequel l'innovation, la durabilité et la prospérité partagée seront au cœur de nos priorités.

Toutefois, il est essentiel de garantir un environnement fiscal et législatif compétitif, tout en assurant l'équité et l'inclusion pour réduire les inégalités qui freinent notre prospérité collective.







1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514-288-5161

Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca

